

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE



IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES AU GABON

Situation d'avril 2021 comparée à celle de novembre 2020

RAPPORT DE SUIVI N° 5

LIBREVILLE, AVRIL 2021



DIRECTION GENERALE
DE LA STATISTIQUE



Table des matières

INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1 : RESPECT DES MESURES BARRIERES ET ET ACCES AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS.....	4
1.1 GESTES BARRIERES	4
1.1.1 Respect des gestes barrières par les ménages	4
1.1.2 Fréquence du lavage des mains par les ménages	4
1.1.3 Fréquence du port du masque en public par les ménages	5
1.2 ACCES DES MENAGES AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS.....	5
1.2.1 Accès aux produits alimentaires essentiels.....	6
1.2.2 Accès aux médicaments	7
1.2.3 Accès aux services de santé.....	7
1.2.4 Accès aux équipements de protection individuelle et test de dépistage COVID-19.....	8
CHAPITRE 2 : EMPLOI ET REVENUS DES MENAGES.....	11
2.1 IMPACT SUR L'EMPLOI	11
2.1.1 Evolution des conditions de travail des employés	11
2.1.2 Evolution de l'horaire de travail des employés	11
2.1.3 Evolution du mode de paiement des employés	13
2.2 LES PERTES D'EMPLOI.....	13
2.3 REVENUS DES MENAGES	15
2.1.1 Evolution du revenu global des ménages	15
2.1.2 Evolution des sources de revenu des ménages	17
CHAPITRE 3 : SECURITE ALIMENTAIRE, PREOCCUPATIONS, OPINIONS, CHOCS SUBIS ET AIDES RECUES PAR LES MENAGES	18
3.1 ECHELLE DE MESURE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE	18
3.2 PREOCCUPATIONS DES MENAGES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19	18
3.3 Opinions des ménages sur les restrictions des libertés due à la COVID-19	19
3.4 CHOCS SUBIS PAR LES MENAGES ET LES STRATEGIES DE SURVIE.....	21
3.1.1 Prévalence des chocs subis par les ménages	21
3.1.2 Stratégies de survie des ménages pour faire face aux chocs subis	21
CHAPITRE 4 : VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	22
4.1 CONNAISSANCE DES VBG	22
4.2 VICTIMES DES VBG	23
4.3 INFORMATIONS DE BASE RELATIVES AUX VBG CONNUES PAR LES MENAGES.....	23

4.3.1	Sexe des victimes	24
4.3.2	Age des victimes	24
4.3.3	Sexe des auteurs des VBG	25
4.3.4	Période et lieu de survenance des VBG	25
4.3.5	Réaction des victimes des VBG	26

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition (%) des ménages selon la pratique des gestes barrières pour lutter contre la COVID-19 au mois d'avril 2021 comparé au mois de novembre 2020.....	4
Graphique 2 : Répartition (%) des ménages par strate selon la fréquence du lavage des mains pour lutter contre la COVID-19 en avril 2021 comparé à novembre 2020	5
Graphique 3 : Répartition des ménages (%) par strate selon la fréquence de port du masque en avril 2021 comparé à novembre 2020	5
Graphique 4 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas pu acheter des produits alimentaires entre novembre 2020 et avril 2021	6
Graphique 5 : Répartition (%) des ménages par strate n'ayant pas pu acheter des produits alimentaires durant le mois d'avril 2021	6
Graphique 6 : Proportion (%) des ménages n'ayant pas pu acheter des médicaments par strate	7
Graphique 7 : Répartition (%) des ménages ayant sollicité les services de santé	8
Graphique 8 : Répartition (%) des membres des ménages dont les besoins de services de santé n'ont pas été satisfaits	8
Graphique 9 : Répartition (%) des ménages ayant eu accès aux gels hydro-alcooliques et aux gants de protection et les raisons d'inaccessibilité	9
Graphique 10 : Répartition (%) des ménages selon l'accès aux masques ou bavettes de protection et les raisons d'inaccessibilité	9
Graphique 11 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi selon le mode de travail pratiqué au cours des 7 derniers jours du mois d'avril 2021.....	11
Graphique 12 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi selon les raisons de changement de leur horaire de travail au cours des 7 derniers jours par période de l'enquête	11
Graphique 13 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon les raisons de changement de l'horaire de travail au cours des 7 derniers jours.....	12
Graphique 14 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon les autres raisons de changement de l'horaire de travail au cours des 7 derniers jours (hormis les raisons liées à la COVID-19).....	12
Graphique 15 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon leur mode de paiement au cours des 7 premiers jours	13
Graphique 16 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois en avril 2021 comparé à novembre 2020 par strate.....	13
Graphique 17 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par période d'enquête selon les autres raisons de perte d'emploi.....	14
Graphique 18 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par période d'enquête selon les autres raisons de perte d'emploi au mois d'avril 2021	14
Graphique 19 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par branche d'activité en avril 2021	15
Graphique 20 : Evolution (%) du revenu total des ménages par strate	15
Graphique 21 : Répartition (%) des ménages ayant cité une source de revenu comme part de leur revenu total par strate en avril 2021.....	17
Graphique 22 : Evaluation de l'insécurité alimentaire dans les ménages par strate en avril 2021 comparé à novembre 2020	18
Graphique 24 : Répartition (%) des ménages selon l'inquiétude par rapport à la maladie liée à la COVID-19	19
Graphique 25 : Perception des ménages selon la menace que représente la pandémie de la COVID-19 pour leurs finances.....	19
Graphique 26 : Répartition (%) des ménages selon l'opinion sur la restriction des libertés due à la COVID-19.....	20
Graphique 27 : Répartition (%) des ménages selon l'opinion sur la vulnérabilité des individus due à la COVID-19.....	20
Graphique 28 : Proportion des ménages selon les types de choc vécus	21
Graphique 29 : Proportion des ménages connaissant les VBG entre novembre 2020 et avril 2021	22
Graphique 30 : Proportion des ménages connaissant les VBG entre novembre 2020 et avril 2021	22
Graphique 31 : Proportion des personnes victimes d'une VBG entre novembre 2020 et avril 2021	23
Graphique 32 : Proportion des personnes victimes d'une VBG depuis la mise en place des mesures barrières de lutte contre la COVID-19.....	23
Graphique 33 : Répartition (%) des victimes des VBG selon le sexe entre novembre 2020 et avril 2021	24
Graphique 34 : Age des victimes des VBG entre novembre 2020 et avril 2021	25
Graphique 35 : Sexe des auteurs des VBG.....	25
Graphique 36 : Répartition (%) des VBG selon le lieu de survenance entre les mois novembre 2020 et avril 2021	26
Graphique 37 : Lieu de survenance des VBG	26
Graphique 38 : Répartition (%) des victimes des VBG ayant sollicité une intervention entre les mois de novembre 2020 et avril 2021	27
Graphique 39 : Répartition (%) des victimes selon l'intervention sollicitée entre novembre 2020 et avril 2021	27
Graphique 40 : Proportion (%) des victimes par type de VBG selon d'intervention sollicitée.....	29
Graphique 41 : Répartition (%) des victimes selon les principales raisons de n'avoir pas recherché de l'aide.....	29
Graphique 42 : Répartition (%) des victimes selon le type de prise en charge reçu entre novembre 2020 et avril 2021	30

INTRODUCTION

Le présent rapport est consacré aux résultats de la cinquième vague de l'enquête à haute fréquence auprès des ménages que la Direction Générale de la Statistique conduit depuis le mois de mai 2020 pour évaluer et suivre l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les conditions de vie de la population. Ces séries d'enquêtes aident ainsi les décideurs à identifier les mesures idoines permettant d'apporter des réponses aux défis posés par la pandémie et d'en évaluer l'efficacité.

Les quatre premières vagues de l'enquête, suivies de mai à novembre 2020, ont mesuré le niveau d'information et de connaissance des ménages sur la pandémie, les réactions comportementales des ménages dans cette crise en évolution, l'accès aux biens essentiels, l'emploi et les revenus. Elles ont également évalué la sécurité alimentaire, les chocs subis, les transferts reçus, ainsi que l'accès aux biens essentiels. Ces vagues ont aussi évalué l'accès aux soins et aux services de santé et les conditions de travail des membres des ménages ayant un emploi. Enfin, l'enquête a aussi saisi les préoccupations et les opinions des ménages sur les restrictions des libertés ainsi que les violences basées sur le genre dans les ménages en cette situation de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Cette cinquième vague de l'enquête a été réalisée en avril 2021 auprès d'un échantillon représentatif de 2076 ménages ayant un numéro de téléphone contre 2050 ménages en novembre 2020, 2646 ménages en septembre 2020, 2150 ménages en juillet 2020, 1630 ménages en mai 2020. Les résultats sont représentatifs au niveau de cinq strates, à savoir, Libreville, Port-Gentil, Franceville, autre urbain et le milieu rural.

CHAPITRE 1 : RESPECT DES MESURES BARRIERES ET ET ACCES AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS

Ce chapitre présente, d'une part, les comportements adoptés par les ménages face aux mesures de prévention contre la COVID-19, notamment le respect des gestes barrières ; d'autre part, l'accès de ces ménages aux biens alimentaires essentiels, aux médicaments, aux soins, aux équipements de protection individuelle et au test de dépistage de la COVID-19.

1.1 GESTES BARRIERES

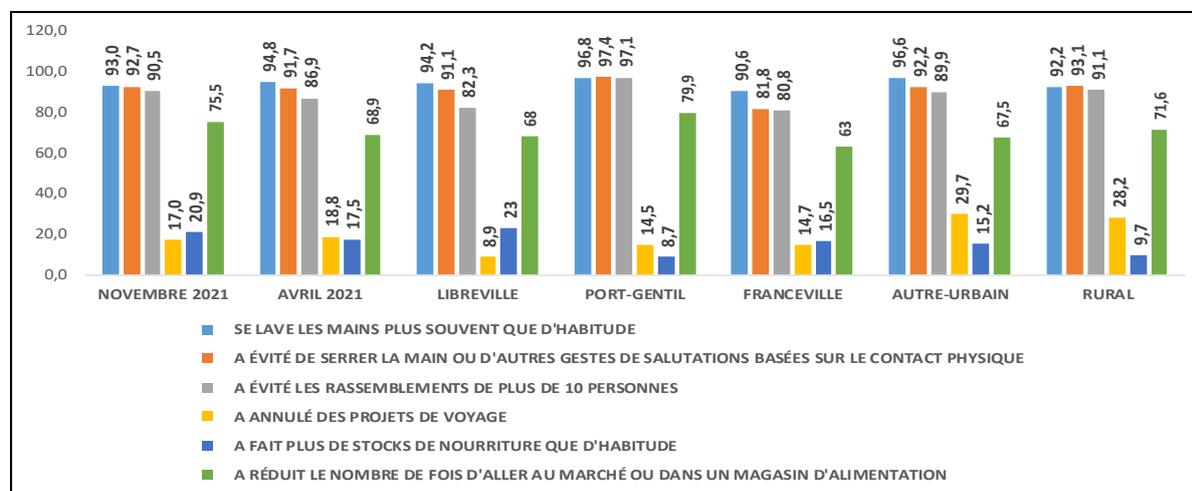
1.1.1 Respect des gestes barrières par les ménages

Plus de neuf ménages sur dix continuent d'appliquer les gestes barrières de lutte contre le coronavirus

Dans l'ensemble, au mois d'avril 2021 comme cela a été le cas au mois de novembre 2020, la plupart des ménages continuent à se laver régulièrement les mains (94,8% en avril 2021 contre 93,0% en novembre 2020), à éviter de serrer la main ou d'utiliser tout mode de salutation basée sur le contact physique (91,7% en avril 2021 contre 92,7% en novembre 2020) et à éviter les rassemblements de plus de dix personnes (86,9% en avril 2021 contre 90,5% en novembre 2020).

La pratique des gestes barrières est aussi bien observée en milieu urbain qu'en milieu rural, et elle est plus respectée à Port-Gentil où 96,8% des ménages se lavent régulièrement les mains (contre 98,2% en novembre 2020), 97,4% évitent de serrer la main ou d'utiliser tout mode de salutation basée sur le contact physique (contre 99,1% en novembre 2020) et 97,1% évitent les rassemblements de plus de dix personnes (contre 97,0% en novembre 2020).

Graphique 1 : Répartition (%) des ménages selon la pratique des gestes barrières pour lutter contre la COVID-19 au mois d'avril 2021 comparé au mois de novembre 2020.



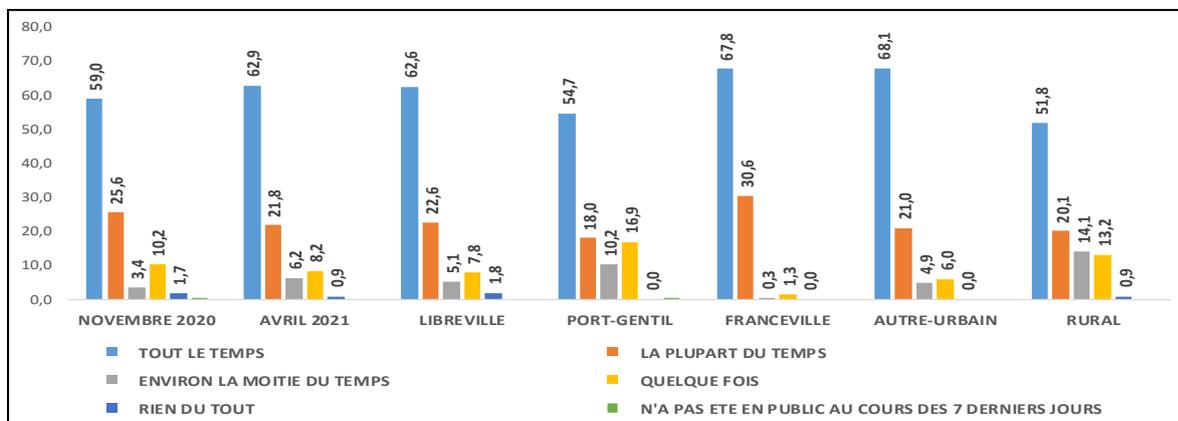
1.1.2 Fréquence du lavage des mains par les ménages

Plus de six ménages sur dix se lavent les mains tout le temps en avril 2021 et en novembre 2020

Au mois d'avril 2021, 62,9% des ménages se lavent les mains tout le temps (contre 59,0% en novembre 2020) ; 21,8% des ménages le font la plupart du temps (contre 25,6% en novembre 2020). Seulement 8,2% des ménages le font quelques fois (contre 10,2% en novembre 2020). Ce sont les ménages de « Autre-urbain » (68,1% en avril 2021 contre 47,0% en novembre 2020), de Franceville (67,8% en avril contre 39,6% en novembre 2020) et de Libreville (62,6% en avril 2021 contre 74,4%

en novembre 2020) qui le lavent plus les mains tout le temps. Toutefois, on observe une baisse de la fréquence du lavage des mains chez les ménages de Libreville entre novembre 2020 et avril 2021.

Graphique 2 : Répartition (%) des ménages par strate selon la fréquence du lavage des mains pour lutter contre la COVID-19 en avril 2021 comparé à novembre 2020

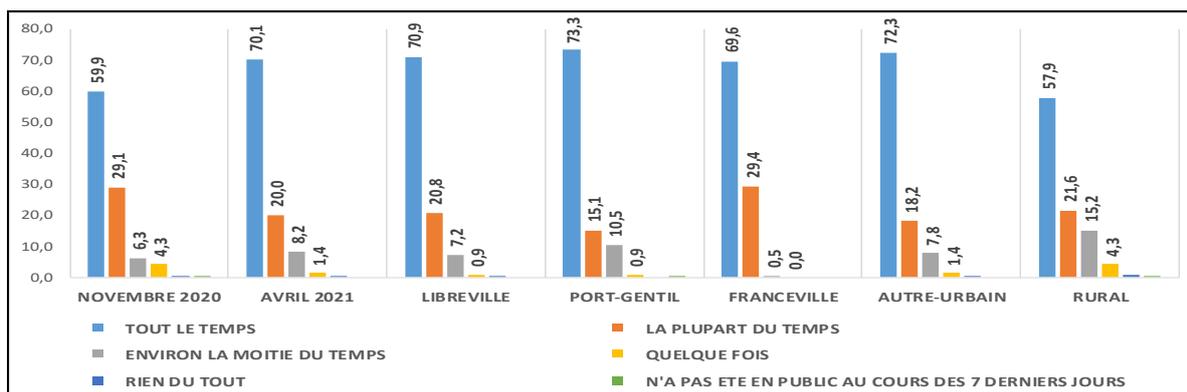


1.1.3 Fréquence du port du masque en public par les ménages

Sept ménages sur dix ont adopté le port du masque tout le temps.

Au mois d'avril 2021, 70,1% des ménages pratiquent tout le temps le port du masque (contre 59,9% en novembre 2020). Seulement 20,0% des ménages portent le masque la plupart du temps (contre 29,1%). Très peu de ménages le font environ la moitié du temps (8,2% en avril contre 8,3% en novembre 2020). Cependant, en avril 2021, c'est respectivement à Port-Gentil (73,3% contre 39,1%), dans Autre urbain (72,3% contre 62,4%) et à Libreville (70,9% contre 63,6%) et où le port du masque est plus courant.

Graphique 3 : Répartition des ménages (%) par strate selon la fréquence de port du masque en avril 2021 comparé à novembre 2020



1.2 ACCES DES MENAGES AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS

L'accès est un indicateur important de couverture qui se décompose ici en cinq grandes composantes pour le suivi de l'impact de COVID-19, à savoir :

- ✓ L'accès des ménages aux produits alimentaires essentiels ;
- ✓ L'accès aux médicaments, aux soins et aux services de santé ;
- ✓ L'accès aux équipements de protection individuelle et test de dépistage de Covid-19 ;

- ✓ L'accès aux services financiers.

1.2.1 Accès aux produits alimentaires essentiels

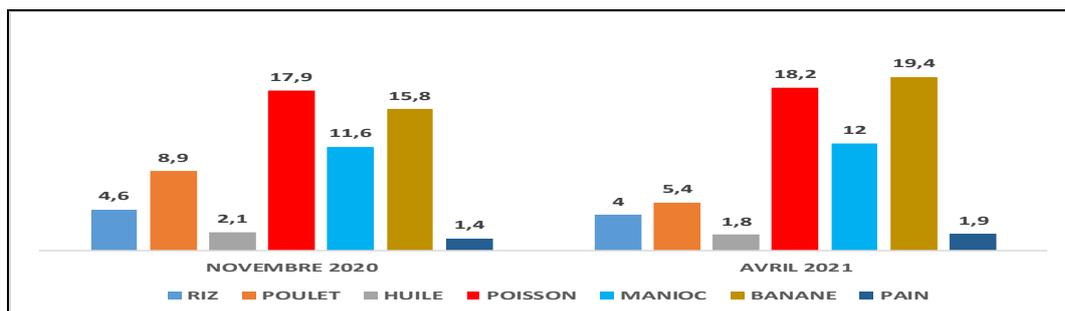
Les produits alimentaires retenus ici sont les principaux produits suivis dans le cadre de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). Généralement, pour ces produits, on s'attend à ce que leur consommation soit plus élevée au sein des ménages.

En avril 2021, pour près de deux ménages sur dix de Port-Gentil, la banane et le poisson sont les produits alimentaires les moins accessibles.

Entre novembre 2020 et avril 2021, il apparaît un léger maintien de l'amélioration de l'accès aux produits alimentaires de base, car pour chacun de ces produits, seulement moins de deux ménages sur dix n'ont pas pu se les procurer. Toutefois, pour ce qui est de la banane, l'accès continue de se dégrader. En effet, la proportion des ménages n'ayant pas pu accéder à ce bien est en hausse de 3,6 points (19,4% en avril 2021 contre 15,8% en novembre 2020).

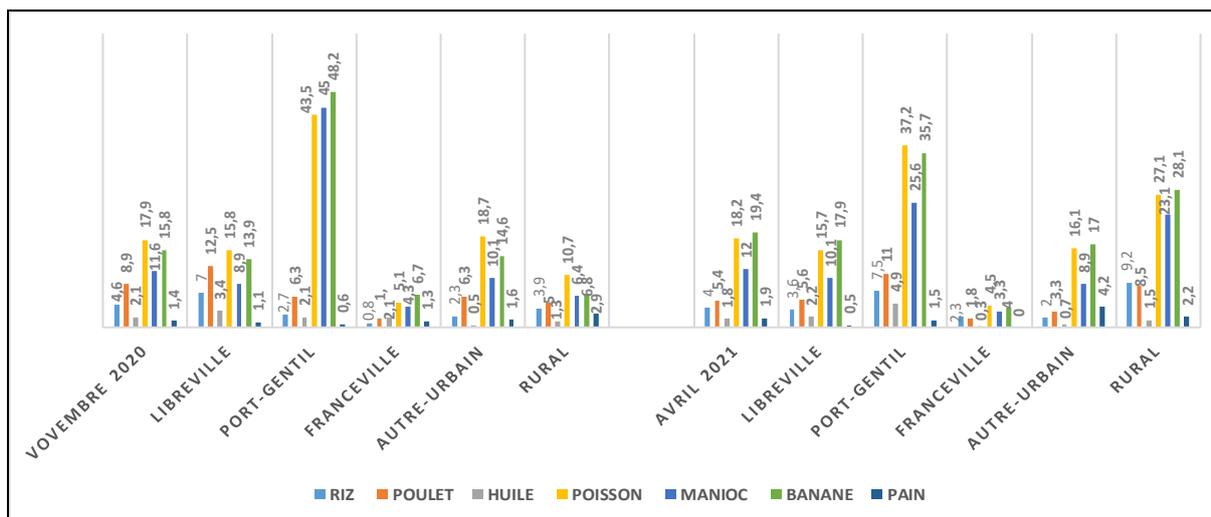
Les principales raisons de l'inaccessibilité évoquées par les ménages n'ayant pas pu accéder à ces biens alimentaires essentiels sont les mêmes que celles évoquées en novembre 2020, à savoir l'augmentation des prix et le manque d'argent. En effet, l'augmentation des prix des biens alimentaires essentiels pourrait s'expliquer par la rareté des produits agricoles sur les marchés à cause de l'heure du couvre-feu fixée à 18h00 qui n'a pas favorisé le ravitaillement des marchés au-delà de cette heure, surtout pour les transporteurs venant de l'intérieur du pays.

Graphique 4 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas pu acheter des produits alimentaires entre novembre 2020 et avril 2021



Toutefois, au mois d'avril 2021, les ménages de Port-Gentil et ceux du milieu rural ont éprouvé plus de difficulté à se procurer du poisson, du manioc et de la banane que les autres biens alimentaires. A contrario, les ménages de Libreville, de Franceville et ceux situés dans les autres milieux urbains ont eu moins de difficulté à acheter les produits alimentaires de base. En effet, quel que soit le produit considéré, seulement moins de deux ménages sur dix n'ont pas pu acheter les produits alimentaires.

Graphique 5 : Répartition (%) des ménages par strate n'ayant pas pu acheter des produits alimentaires durant le mois d'avril 2021



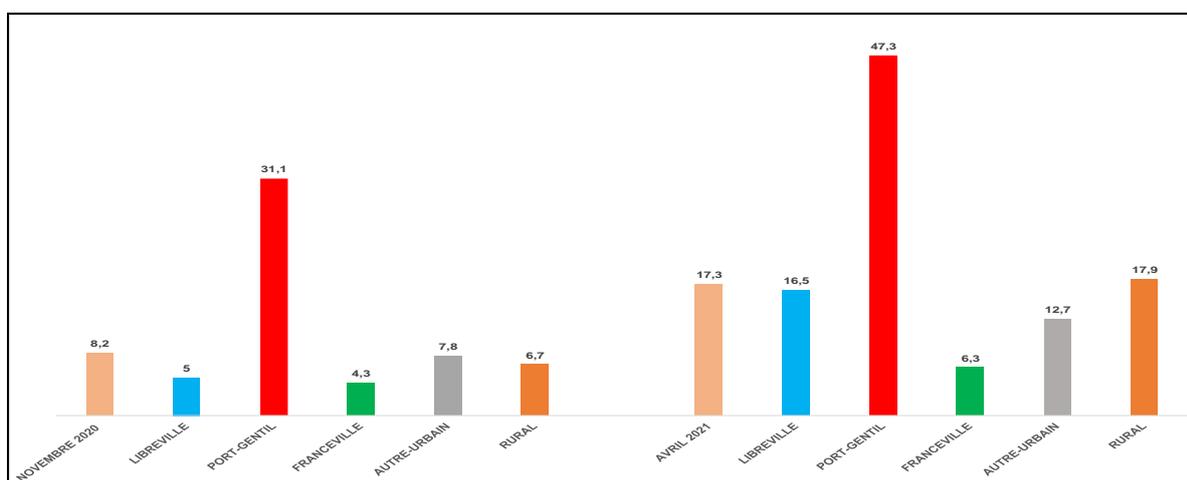
1.2.2 Accès aux médicaments

Un peu moins de deux ménages sur dix n'a pas pu acheter les médicaments au mois d'avril 2021 dont la majorité se trouve à Port-Gentil

En Avril 2021, on observe une baisse de l'accès des ménages aux médicaments car 17,3% ont éprouvé des difficultés à se les procurer, alors que cette proportion était de 8,2% en novembre 2020. La proportion des ménages n'ayant pas pu acheter les médicaments en avril 2021 est plus élevée à Port-Gentil (47,3% contre 31,1% en novembre 2020) qu'en milieu rural (17,9% contre 6,7% en novembre 2020), à Libreville (16,5% contre 5% en novembre 2020), dans Autre-Urbain (12,7% contre 7,8% en novembre 2020), et à Franceville (6,3% contre 4,3% en novembre 2020).

Les principales raisons qui ont poussé les ménages à ne pas pouvoir acheter les médicaments au mois d'avril 2021 sont les mêmes qu'en novembre 2020, notamment le manque d'argent et l'augmentation des prix des produits.

Graphique 6 : Proportion (%) des ménages n'ayant pas pu acheter des médicaments par strate



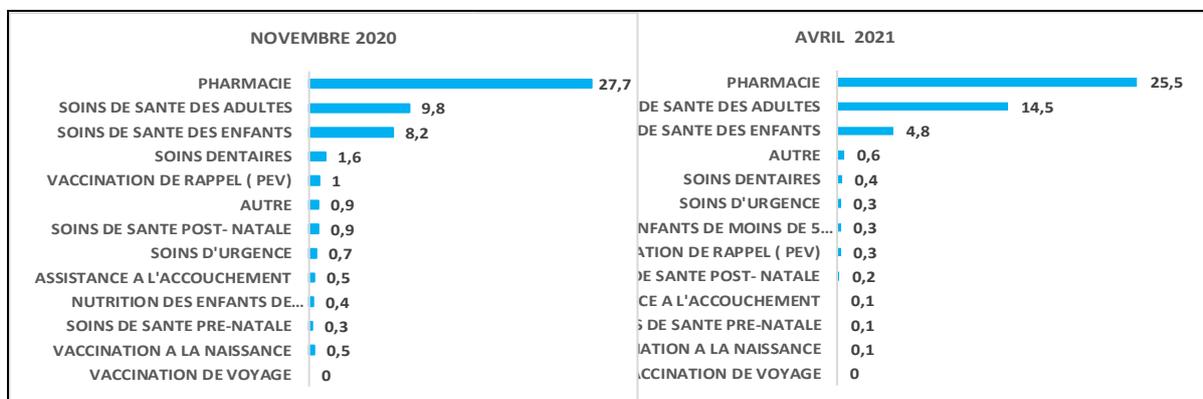
1.2.3 Accès aux services de santé

On cherche à saisir ici les ménages qui ont exprimé le besoin d'un service de santé et le pourcentage des membres de ces ménages qui ont été satisfaits.

Parmi les membres des ménages ayant sollicité les services de santé, près de quatre personnes sur dix n'ont pas été satisfaites pour la vaccination à la naissance.

Les services de santé les plus demandés par les ménages sont : la pharmacie (25,5% en avril 2021 contre 27,7% en novembre 2020), les soins de santé des adultes (14,5% en avril 2021 contre 9,8% en novembre 2020) et les soins de santé des enfants (4,8% en avril 2021 contre 8,2% en novembre 2020). Les autres services de santé ont été très faiblement sollicités quel que soit la période considérée.

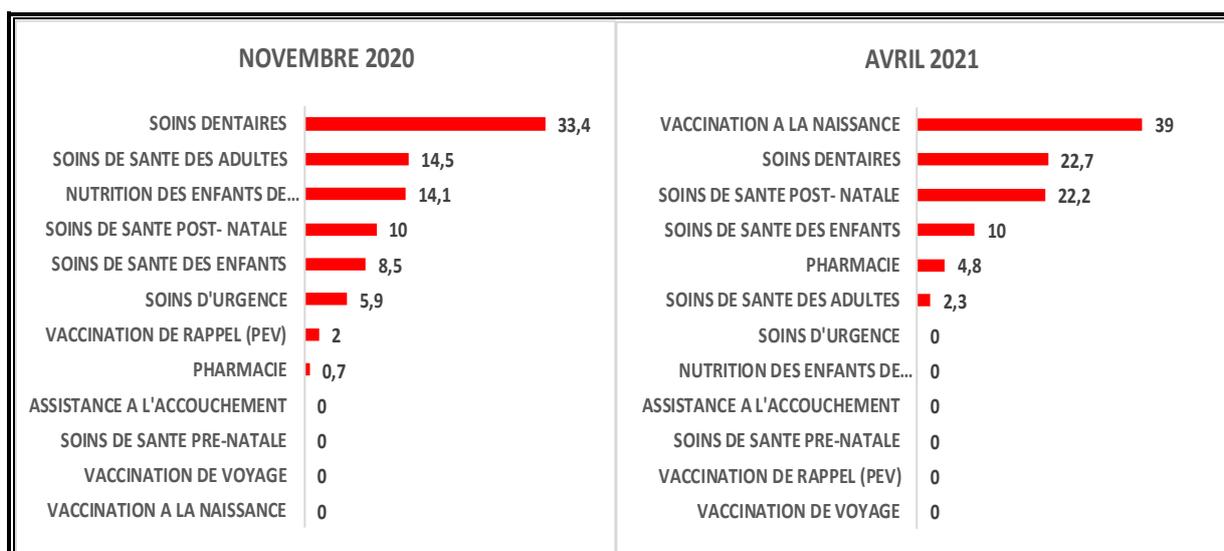
Graphique 7 : Répartition (%) des ménages ayant sollicité les services de santé



Quant à l'accès aux services de santé, dans les ménages qui ont eu besoin d'un service de santé en avril 2021, 39% de leurs membres n'ont pas été satisfaits pour la vaccination à la naissance (contre 0,0% en novembre 2020) ; 22,7% pour les soins dentaires (contre 33,4% en novembre 2020) ; 22,2% pour les soins de santé post-natale (contre 10,0% en novembre 2020) ; 10,0% pour les soins de santé des enfants (contre 8,5% en novembre 2020) ; 4,8% pour la pharmacie (contre 0,7% en novembre 2020) et 2,3% pour la santé des adultes (contre 14,5% en novembre 2020).

Si les besoins des membres des ménages n'ont pas été satisfaits, ce serait sans doute dû au manque d'argent, à la peur du couvre-feu ou à la peur d'être contaminé par la COVID-19. En effet, si des difficultés d'accès sont constatés pour les services susmentionnés, on observe toutefois une légère amélioration dans l'accès aux soins dentaires et aux soins de santé des adultes.

Graphique 8 : Répartition (%) des membres des ménages dont les besoins de services de santé n'ont pas été satisfaits



1.2.4 Accès aux équipements de protection individuelle et test de dépistage COVID-19

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivis au cours du mois d'avril 2021 sont : les gels hydro-alcooliques, les gants et les masques ou bavettes.

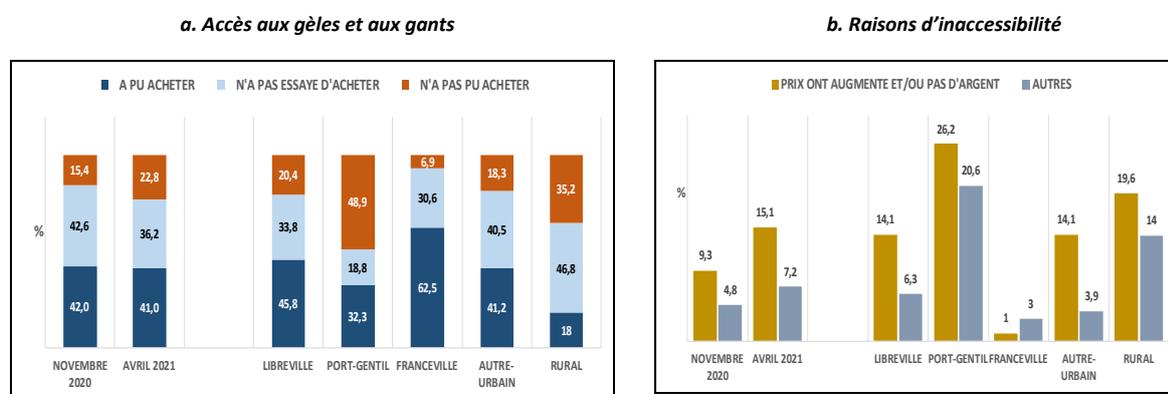
a) Accès aux gels hydro-alcooliques et gants de protection et raisons d'inaccessibilité

En avril 2021, moins de la moitié des ménages a pu acheter des gels hydro-alcooliques et des gants de protection contre la COVID-19

Comme en novembre 2020, de moins en moins de ménages achètent les gels hydro-alcooliques et les gants de protection. Ainsi, on note une certaine stabilité dans l'accès aux équipements de protection individuelle. Dans l'ensemble, 41% des ménages s'en sont procuré en avril 2021 (contre 42% en novembre 2020). Par ailleurs, 36,2% des ménages n'ont pas senti le besoin d'en acheter.

C'est en milieu rural où l'on observe un certain relâchement dans l'accès aux équipements de protection individuelle : en avril 2021, moins d'un ménage sur six (18,0%) a pu s'acheter des gels hydro-alcooliques et des gants.

Graphique 9 : Répartition (%) des ménages ayant eu accès aux gels hydro-alcooliques et aux gants de protection et les raisons d'inaccessibilité



Au-delà des ménages qui ont eu accès (41,0%) et ceux n'ayant pas eu besoin de se procurer ces EPI (36,2%) en avril 2021, il apparaît que, globalement, plus d'un ménage sur cinq (22,8%) a eu des difficultés d'en obtenir. Ces difficultés sont plus perceptibles en milieu rural et à Port-Gentil où, respectivement, 35,2% et 48,9% de ménages n'ont pas pu s'acheter les EPI en avril 2021.

Les raisons invoquées par ces ménages comme obstacle à l'acquisition des gels et des gants sont, principalement, comme en novembre 2020, l'augmentation des prix et le manque d'argent. C'est à Port-Gentil (26,2% des ménages) que l'on invoque le plus cette augmentation de prix et le manque d'argent.

b) Accès aux masques ou bavettes de protection et raisons d'inaccessibilité

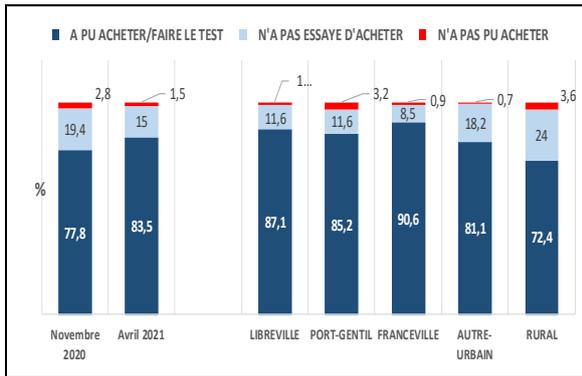
Plus de quatre ménages sur cinq ont eu accès aux masques ou bavettes de protection contre la COVID-19

En avril 2021, 83,5% des ménages se sont procurés davantage les masques de protection contrairement en novembre 2020 (77,8%). Selon les strates, il se dégage que c'est à Franceville (90,6%) et Libreville (87,1%) où l'accès aux masque/bavettes est plus élevé contrairement au milieu rural (72,4%) qui présente le niveau d'accès le plus bas.

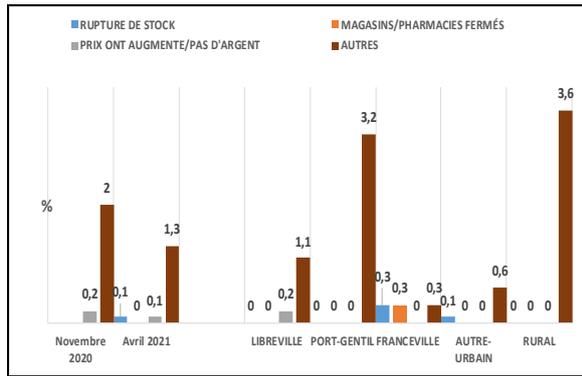
Les principales raisons données par les ménages qui n'ont pas pu acheter les gels hydro-alcooliques et les gants de protection sont, comme en novembre 2020, l'augmentation des prix et le manque d'argent.

Graphique 10 : Répartition (%) des ménages selon l'accès aux masques ou bavettes de protection et les raisons d'inaccessibilité

a- Accès au masques/bavettes



b-Raisons d'inaccessibilité



CHAPITRE 2 : EMPLOI ET REVENUS DES MENAGES

2.1 IMPACT SUR L'EMPLOI

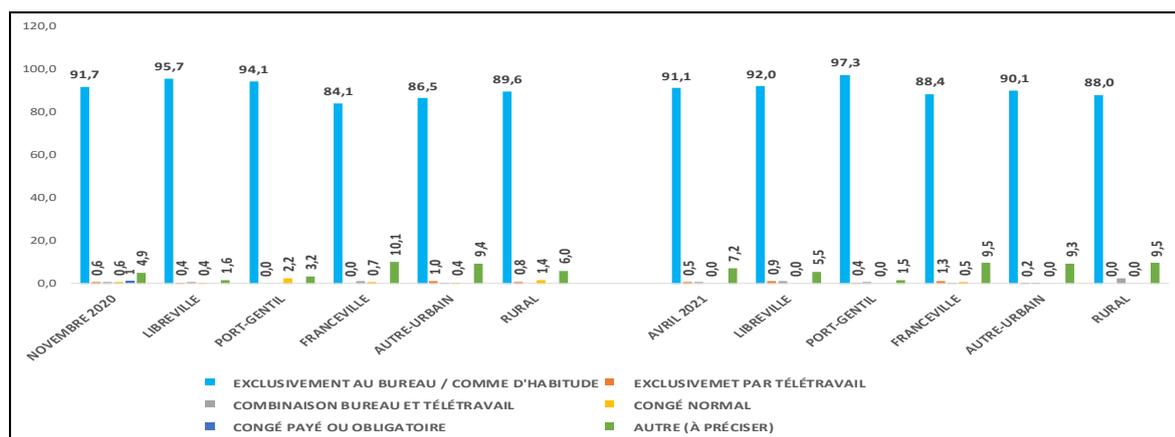
L'impact de la COVID-19 est observé au niveau des conditions de travail des employés, de leur horaire de travail et de leur mode de paiement. Ces variables sont observées au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête.

2.1.1 Evolution des conditions de travail des employés

Depuis le mois de novembre 2020, les conditions de travail des membres des ménages se sont améliorées grâce à l'assouplissement des mesures restrictives de lutte contre la propagation du coronavirus. Au cours des 7 derniers jours précédant la collecte, la proportion des membres des ménages qui travaillent exclusivement au bureau est restée constante (91,1% en avril 2021 contre 91,7% en novembre 2020). Le télétravail exclusif ou en intermittence est de moins en moins pratiquée.

L'analyse par strate montre qu'au cours des 7 derniers jours au mois d'avril 2021, près de neuf personnes sur dix travaillent exclusivement au bureau quelle que soit la strate et quel que soit le milieu de résidence. C'est à Port-Gentil où presque la quasi-totalité des personnes (97,3%) travaille plus au bureau qu'elles ne pratiquent le télétravail ou la combinaison bureau/télétravail.

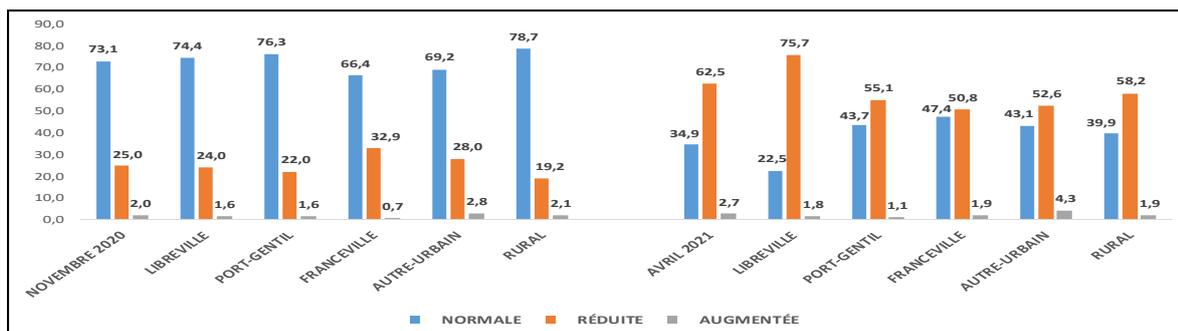
Graphique 11 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi selon le mode de travail pratiqué au cours des 7 derniers jours du mois d'avril 2021



2.1.2 Evolution de l'horaire de travail des employés

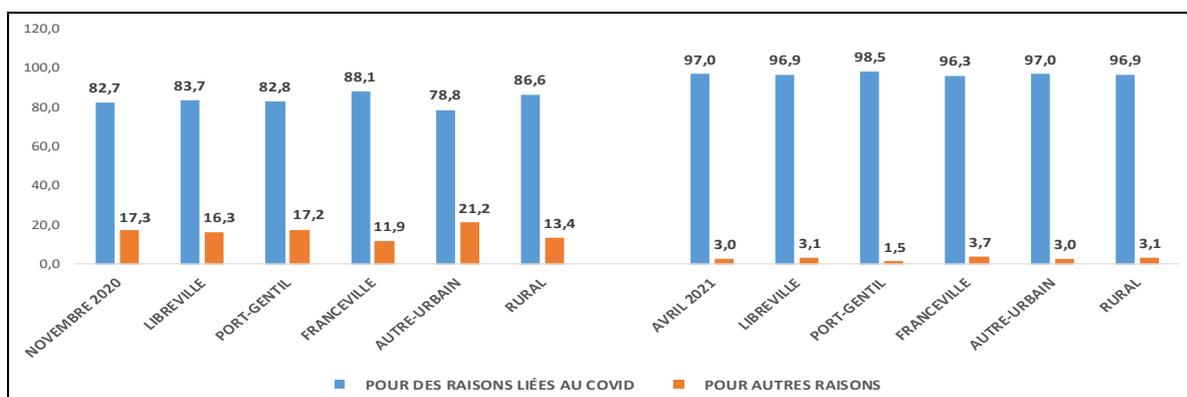
Contrairement au mois de novembre 2020 où plus de sept employés sur dix (73,1%) avaient repris leur horaire normal de travail, au mois d'avril 2021, seulement un employé sur trois avait un horaire de travail normal alors que plus de six employés sur dix (62,5%) ont eu une réduction de leur horaire de travail et 2,7% ont bénéficié d'une augmentation de leur horaire de travail au cours des 7 derniers jours.

Graphique 12 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi selon les raisons de changement de leur horaire de travail au cours des 7 derniers jours par période de l'enquête



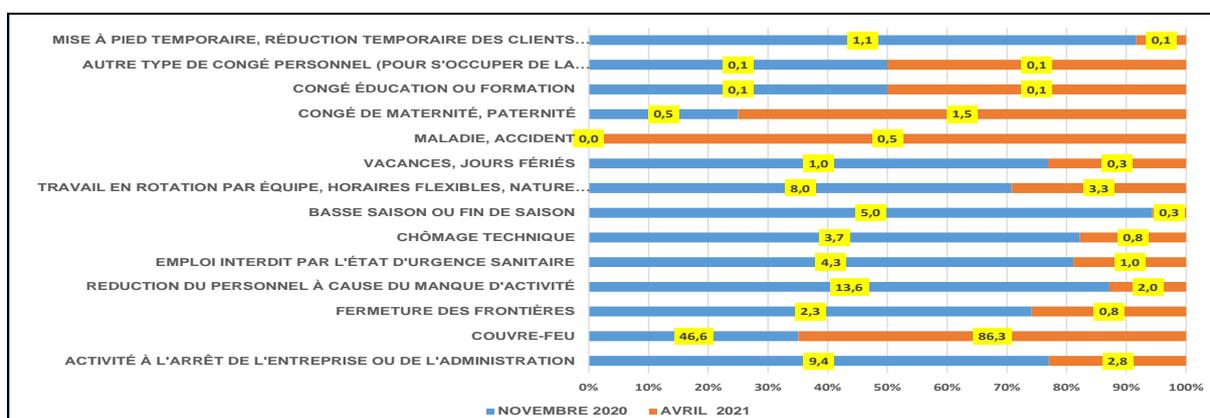
Les 65,2% qui ont eu des changements sur leur horaire de travail l'imputent aux effets de la COVID-19. L'analyse par strate montre qu'au mois d'avril 2021, les employés de Libreville (75,7% contre 74,4% en novembre 2020) ont plus connu une réduction de leur horaire de travail que ceux des autres strates. Cela s'explique par le durcissement du couvre-feu au niveau national ayant été avancée de 6 heures passant de 22h00 à 16h00. Toutefois, ce sont les employés vivant dans le « Grand Libreville » qui ont été les plus négativement impactés à cause du suivi strict de l'application de cette mesure.

Graphique 13 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon les raisons de changement de l'horaire de travail au cours des 7 derniers jours



En effet, au mois d'avril 2021, près de 9 employés sur 10 imputent le changement d'horaires de travail à la mise en application du couvre-feu (46,6% en novembre 2020). Les autres raisons évoquées par les employés sont le travail en rotation par équipe (3,3% en avril 2021 contre 8,0% en novembre 2020), l'arrêt de l'entreprise (2,8% en avril 2021 contre 9,4% en novembre 2020), la réduction du personnel à cause de la baisse de l'activité économique (2,0% en avril 2021 contre 13,6% en novembre 2020).

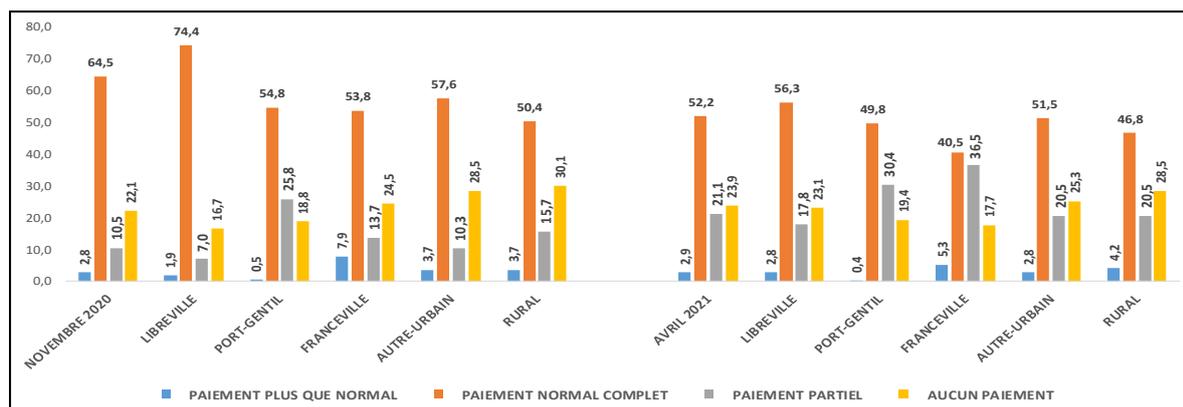
Graphique 14 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon les autres raisons de changement de l'horaire de travail au cours des 7 derniers jours (hormis les raisons liées à la COVID-19)



2.1.3 Evolution du mode de paiement des employés

La réduction salariale est un mécanisme très souvent mis en place par les entreprises pour faire face à la baisse d'activité en période de crise. On constate une baisse de la proportion des employés bénéficiant d'un paiement normal complet entre les deux périodes (52,2% en avril 2021 contre 64,5% en novembre 2020). Par ricochet, on note une hausse des paiements partiels des employés. C'est à Libreville que les disparités entre les deux périodes sont les plus observées. En effet, entre novembre 2020 et avril 2021, la proportion des employés bénéficiant d'une compensation partielle a augmenté de 10 points de pourcentage et de celle ne recevant aucun paiement de 6 points de pourcentage.

Graphique 15 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon leur mode de paiement au cours des 7 premiers jours



2.2 LES PERTES D'EMPLOI

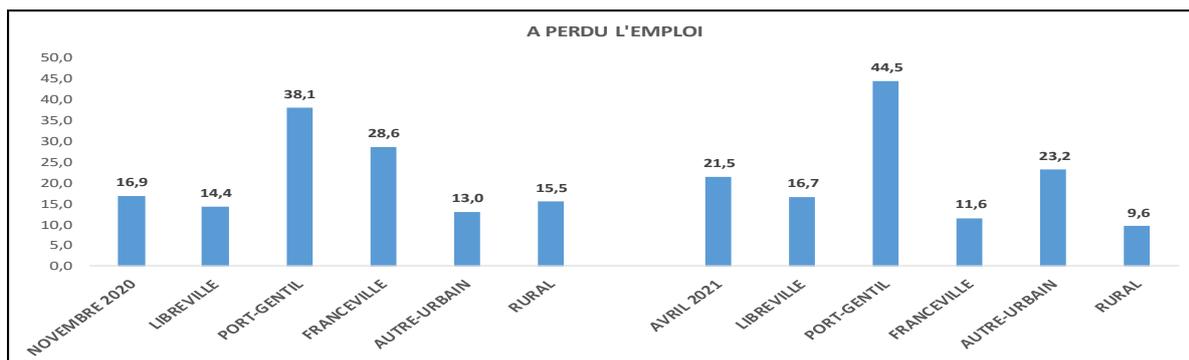
En novembre 2020, plusieurs entreprises (27,7%) avaient fermé leurs portes par manque d'activité. Au mois d'avril 2021, le gouvernement a révisé certaines mesures relatives à la lutte contre la COVID-19, notamment l'allègement de l'heure du couvre-feu et des restrictions concernant les déplacements et la circulation des personnes. Aussi, les contrôles stricts exercés par les autorités publiques pour le respect des mesures barrières ont impacté l'exercice de certaines activités telles que le commerce, les transports et les services aux personnels.

C'est dans cet environnement que les activités économiques se déroulent depuis le début de l'année 2021. Ainsi, au mois d'avril 2021, les pertes d'emploi se situent à 21,5% dans l'ensemble du pays (contre 16,9% en novembre 2020). On remarque que selon les tranches d'âges, ce sont les jeunes âgés de 15-29 ans qui ont été les moins vulnérables. En effet, on observe un recul des pertes d'emploi qui s'établissent à 11,1% en avril 2021 (contre 24,3% en novembre 2020).

En avril, il n'y a pas de disparité de genre dans la perte d'emploi. Les taux de perte d'emploi ont été respectivement de 10,1% chez les femmes contre 9,9% chez les hommes. Dans ce contexte, le taux de chômage élargi est de 28,8% au Gabon en avril 2021.

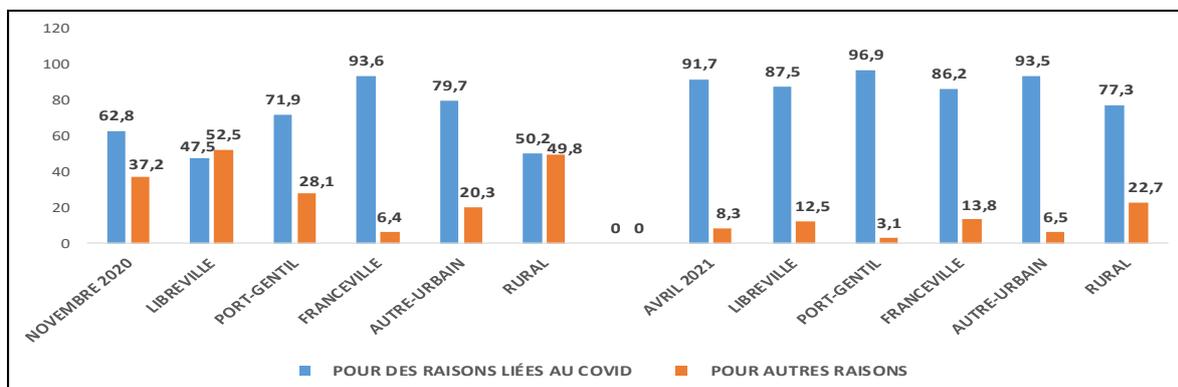
Au niveau des strates, les pertes d'emploi sont les plus élevées à Port-Gentil (augmentation de 6 point de pourcentage entre novembre 2020 et avril 2021) et dans Autre Urbain (23,2% en avril 2021 contre 13,0% en novembre 2020).

Graphique 16 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois en avril 2021 comparé à novembre 2020 par strate



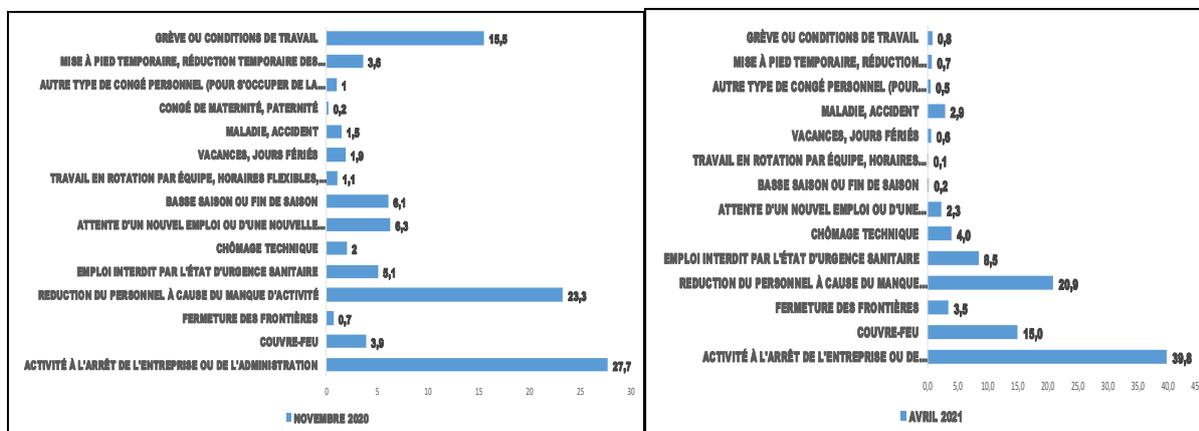
Les raisons de ces pertes d'emploi sont principalement liées à la pandémie de la COVID-19 selon les déclarations de 91,7% des personnes en avril 2021 (contre 62,8% en novembre 2020). Elles sont également liées aux arrêts d'activité des entreprises ou de l'administration (39,8% en avril 2021 contre 27,7% en novembre 2020), au couvre-feu (15,0% en avril 2021 contre 3,9% en novembre 2020), aux emplois interdits par l'état d'urgence (8,5% en avril 2021 contre 5,1% en novembre 2020). La tendance est la même au niveau des strates.

Graphique 17 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par période d'enquête selon les autres raisons de perte d'emploi



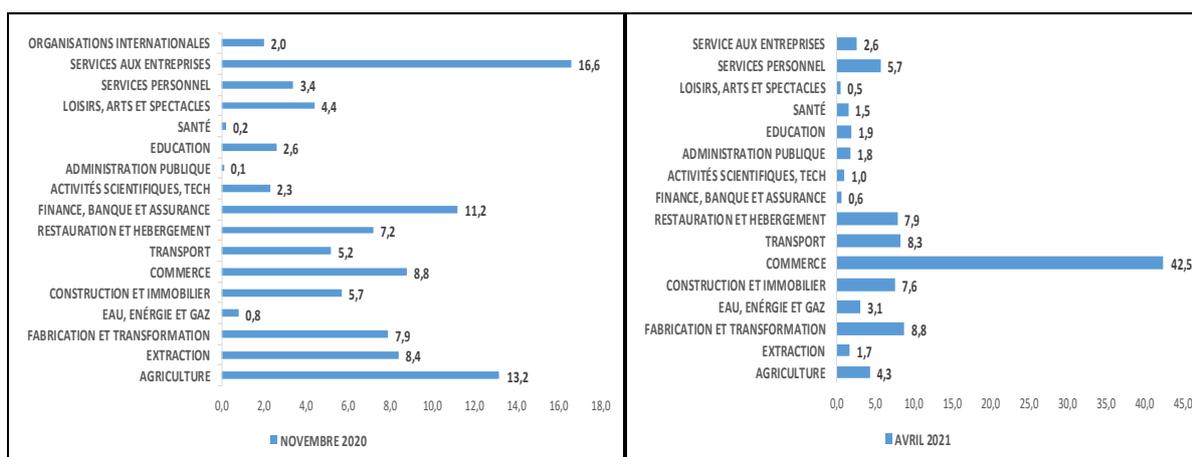
Les autres raisons de ces pertes d'emploi (hormis la COVID-19) sont t la réduction du personnel par manque d'activité (20,9% en avril 2021 contre 23,3% en novembre 2020). Toutefois, les pertes d'emploi dues au chômage technique. (4,0% en avril 2021 contre 3,7% en novembre 2020) sont faibles.

Graphique 18 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par période d'enquête selon les autres raisons de perte d'emploi au mois d'avril 2021



Pour ce qui concerne les branches d'activité, les employés exerçant dans le commerce sont les plus touchés par les pertes d'emploi (42,5% en avril 2021 contre 8,8% en novembre 2020) au regard de la durée de fermeture provisoire des magasins par le gouvernement lors de la COVID-19. Ils sont suivis par ceux de la fabrication et de la transformation (8,8% en avril 2021 contre 7,9% en novembre 2020), du transport (8,3% en avril 2021 contre 5,2% en novembre 2020), de la restauration et de l'hébergement (7,9% en avril 2021 contre 7,2%) et par ceux de la construction et de l'immobilier (7,6% en avril 2021 contre 5,7%).

Graphique 19 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par branche d'activité en avril 2021



2.3 REVENUS DES MENAGES

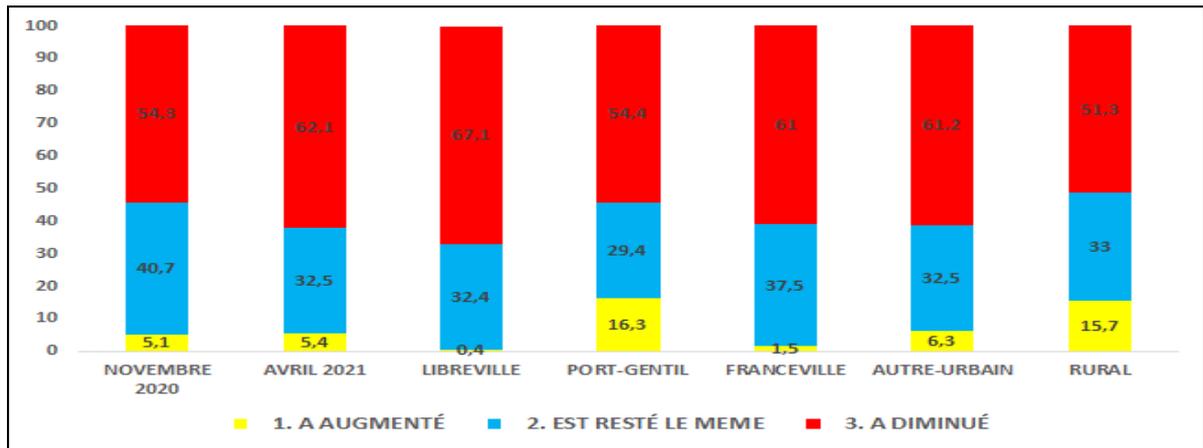
2.1.1 Evolution du revenu global des ménages

Augmentation de la proportion des ménages expérimentant des baisses du revenu total de 8 points entre novembre 2020 et avril 2021.

En avril 2021, dans l'ensemble, 62,1% des ménages ont déclaré avoir enregistré une baisse de leur revenu total contre 54,3% en novembre 2020, alors que les ménages dont le revenu total a augmenté sont restés stables sur la période.

Par strate, en avril 2021, la baisse du revenu total reste davantage plus élevée à Libreville (67,1%), dans Autre Urbain (61,2%) et à Franceville (61,0%) qu'à Port-Gentil (54,4% des ménages) et dans le milieu rural (51,3%).

Graphique 20 : Evolution (%) du revenu total des ménages par strate



2.1.2 Evolution des sources de revenu des ménages

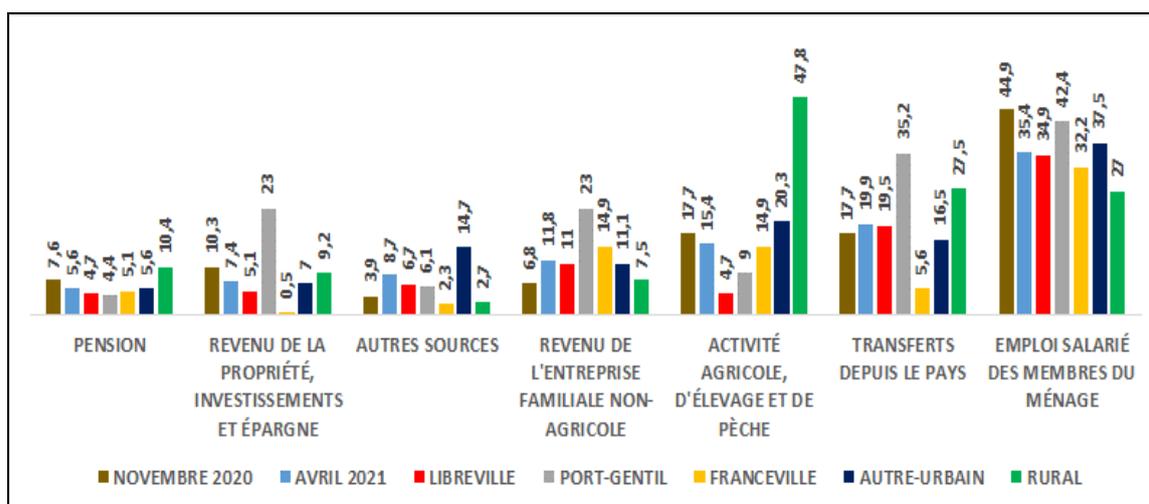
L'emploi salarial, bien qu'en baisse, demeure la principale source de revenus des ménages en avril 2021.

Comparé au mois de novembre 2020, on observe une baisse de la proportion des ménages tirant principalement leurs revenus de l'emploi salarié. Toutefois, l'emploi salarié reste la principale source de revenu de 35% des ménages suivi des transferts provenant d'autres ménages (19.9%), activités agricoles (15.4%) et l'exploitation d'entreprise non-agricole (11.8%).

Cette baisse contraste avec l'augmentation de certaines sources de revenu. En effet, le revenu tiré de l'entreprise familiale non agricole qui est passé de 6,8% en novembre 2020 à 11,8% en avril 2021). De même pour les transferts depuis le pays qui ont augmenté de deux points passant de 17,7% en novembre 2020 à 19,9% en avril 2021.

L'analyse par strate permet de confirmer que la plupart des ménages du milieu rural tirent leur revenu de l'activité agricole, d'élevage et de pêche est bien la principale source de revenu en milieu rural (47,8% en avril 2021 contre 15,4% en novembre 2020), alors que l'emploi salarié des membres du ménage reste la principale source de revenu à Port-Gentil (42,4% en avril 2021 contre 39,6% en novembre 2020), dans Autre Urbain (37,5% en avril 2021 contre 40,4% en novembre 2020), à Libreville (34,9% en avril 2021 contre 53,3%) et à Franceville (32,2% en avril 2021 contre 42,8% en novembre 2020). Il est de même pour le revenu de l'entreprise familiale non agricole (23,0% en avril 2021 contre 6,2% en novembre 2020) et le revenu de la propriété (23,0% en avril 2021 contre 37,9% en novembre 2020) qui sont prédominants à Port-Gentil.

Graphique 21 : Répartition (%) des ménages ayant cité une source de revenu comme part de leur revenu total par strate en avril 2021



CHAPITRE 3 : SECURITE ALIMENTAIRE, PREOCCUPATIONS, OPINIONS, CHOCS SUBIS ET AIDES RECUES PAR LES MENAGES

3.1 ECHELLE DE MESURE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

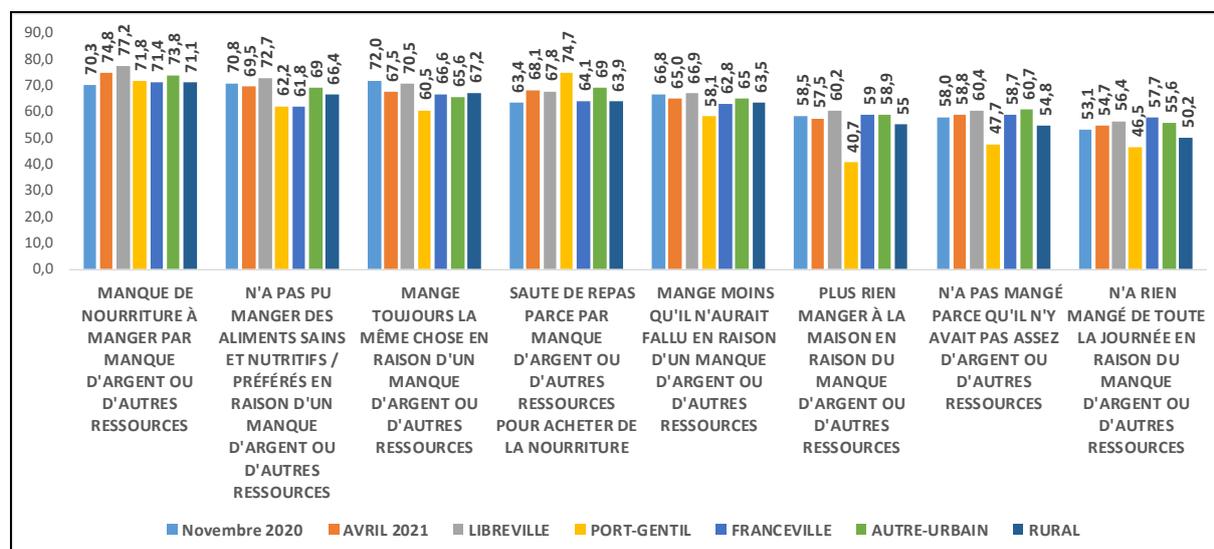
La sécurité alimentaire a trait à la disponibilité alimentaire et à la qualité des aliments consommés par les ménages. Non seulement elle saisit la capacité des ménages de se les procurer, mais aussi les privations qu'ils font en cas de rupture ou de manque d'argent ou d'autres ressources.

L'insécurité alimentaire dans les ménages est en hausse de 4 points entre novembre 2020 et avril 2021

L'insécurité alimentaire dans les ménages est en augmentation depuis de novembre 2020. Dans l'ensemble, au cours des 30 derniers jours du mois d'avril 2021, 74,8% des ménages craignent de manquer de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources (contre 70,3% en novembre 2020). La proportion des ménages ayant déclaré avoir passé au moins toute une journée sans manger par manque de moyens ou de ressources au cours des 30 derniers jours est en augmentation de près de deux points par rapport à novembre 2020, passant de 53,1% en novembre 2020 à 54,7% en avril 2021.

De même, la proportion de ménages ayant sauté des repas par manque d'argent ou d'autres ressources au cours est en hausse de 5 points de pourcentage. Cependant, la proportion des ménages qui n'ont plus rien à manger a connu une légère diminution (58,5% en novembre 2020 et 57,5% en avril 2021). De même, la proportion des ménages qui mangent moins qu'il n'aurait fallu a diminué de près de deux points passant de 66,8% en novembre 2020 à 65,0% en avril 2021.

Graphique 22 : Evaluation de l'insécurité alimentaire dans les ménages par strate en avril 2021 comparé à novembre 2020



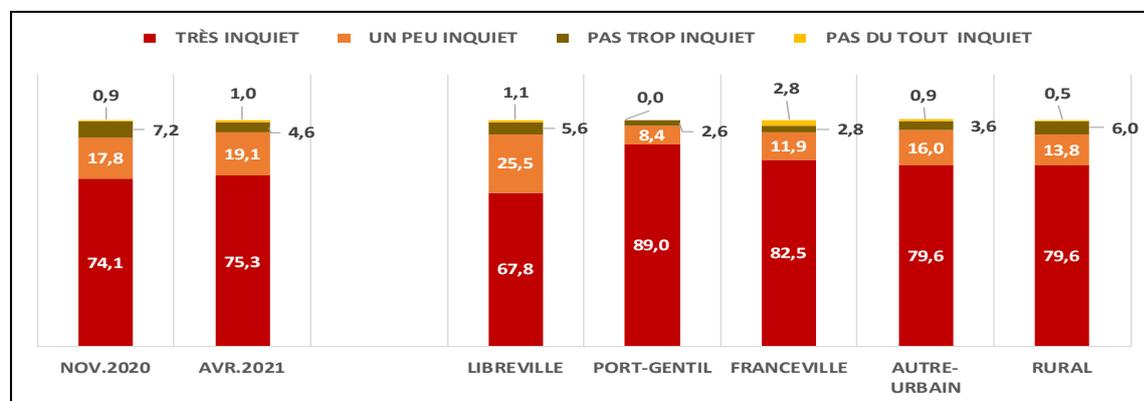
3.2 PREOCCUPATIONS DES MENAGES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Cette section analyse le degré d'inquiétude des ménages par rapport à la COVID-19, au cours de la période précédant l'enquête. L'analyse présente d'abord la perception des ménages quant à la possibilité qu'un membre « devienne malade ». Ensuite, elle interroge la perception de ces ménages sur la gravité de de la menace que représente la pandémie pour leurs finances. L'on constate que les ménages demeurent préoccupés par cette pathologie depuis plusieurs mois.

Comme au mois de novembre 2020, la quasi-totalité des ménages est inquiet qu'un membre du ménage tombe gravement malade de la COVID-19

Dans l'ensemble, 99,0% des ménages ont affirmé être inquiets qu'un membre du ménage tombe gravement malade de la COVID-19. Parmi ces ménages, 75,3% disaient être très inquiets, 19,1% un peu inquiets et 4,6%, pas trop inquiets. Le pourcentage des ménages inquiets est presque stable (97,1% en juillet, 98,3% en septembre et 99,1% en novembre 2020). L'analyse par strate confirme la forte propension à l'inquiétude des ménages.

Graphique 23 : Répartition (%) des ménages selon l'inquiétude par rapport à la maladie liée à la COVID-19

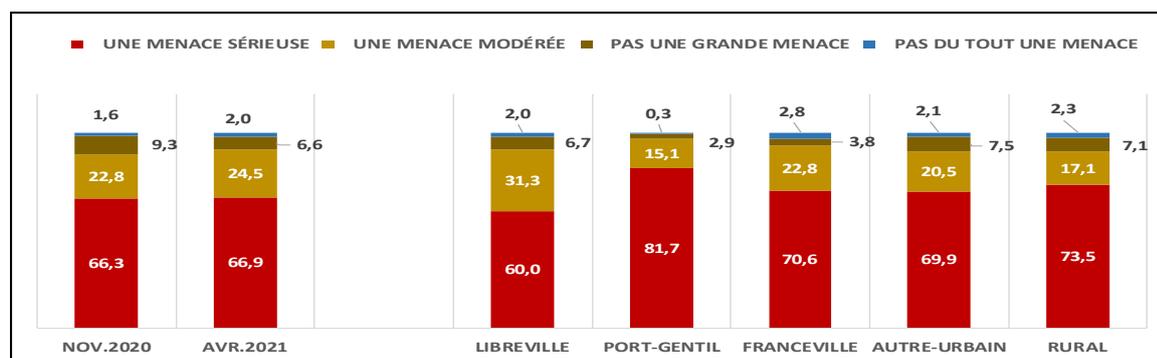


Par rapport à la perception des ménages sur la gravité de la menace que représente la pandémie de la COVID-19 pour leurs finances,

Plus de neuf ménages sur dix pensent que la pandémie constitue une menace pour leurs finances.

Dans l'ensemble, 98,0% des ménages trouvent que la COVID-19 est une menace pour leurs finances : 66,9% la perçoivent comme une menace sérieuse, 24,5% comme une menace modérée et 6,6%, pas une grande menace. Comme en novembre 2020, Port-Gentil enregistre le plus grand nombre de ménages jugeant négativement l'impact de la COVID-19.

Graphique 24 : Perception des ménages selon la menace que représente la pandémie de la COVID-19 pour leurs finances



3.3 Opinions des ménages sur les restrictions des libertés due à la COVID-19

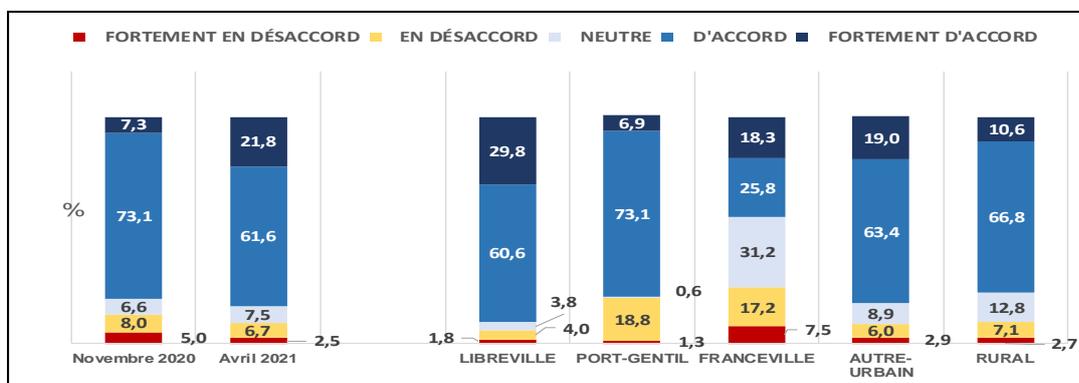
La présente section aborde l'opinion des ménages sur les conséquences de la COVID-19 comme étant, d'une part, limitation des droits et libertés des personnes et, d'autre part, vulnérabilité des individus, en ce qu'elle expose ces derniers aux dangers de la criminalité.

Par rapport aux droits et libertés, huit ménages sur dix, (comme en novembre) s'accordent sur le fait que « l'urgence de la COVID-19 limite les droits et libertés des individus »

Dans l'ensemble, en ce mois d'avril 2020, 83,4% des ménages approuvent l'idée selon laquelle « L'urgence de la COVID-19 limite les droits et libertés des individus ». Parmi ces ménages favorables

à cette idée, 61,6% sont simplement « d'accord » et 21,8% le sont fortement. Comparativement à la situation prévalant en juillet 2020 où, globalement, 80,4% des ménages soutenaient cette assertion (soit 73,1% « d'accord » et 7,3% « très d'accord »), l'on se rend compte que les ménages demeurent nombreux à partager cette opinion. Bien mieux, la proportion des ménages fortement d'accord a considérablement augmenté, passant de 7,3% en novembre 2020 à 21,8% en avril 2021 (environ le triple).

Graphique 25 : Répartition (%) des ménages selon l'opinion sur la restriction des libertés due à la COVID-19



L'examen des strates montre que c'est à Franceville, avec un peu plus de deux ménages sur cinq (25,8% d'accord ; 18,3% fortement d'accord) que l'on enregistre la proportion la moins importante des ménages soutenant cette assertion. *A contrario*, à Port-Gentil, c'est deux fois plus : quatre ménages sur cinq.

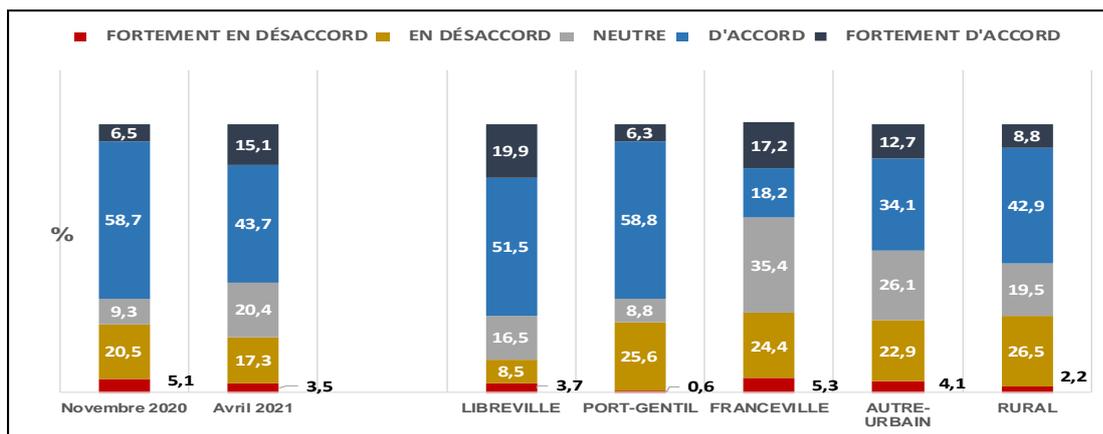
S'agissant de la COVID-19 et la vulnérabilité des individus, un peu moins de trois ménages sur cinq admettent l'idée selon laquelle « la COVID-19 met les individus en plus grand danger, et les rend plus vulnérables à la criminalité et à la violence »

En effet, 58,8% des ménages (contre 65,2% en novembre) partagent cette idée. Ils sont d'accord (43,7%) et fortement d'accord (15,1%) que « La COVID-19 met les individus en plus grand danger et les rend plus vulnérables à la criminalité et à la violence ». Bien qu'en baisse, l'on relève tout de même que 20,4% des ménages ont exprimé un désaccord (17,3%), voire ont été fortement en désaccord (3,5%) par rapport à cette affirmation.

Au niveau des strates, c'est à Franceville, avec seulement 35,5% de ménages « d'accord » et « fortement d'accord » que l'on enregistre le nombre le moins élevé de ménages en faveur de cette assertion.

En somme, il apparaît que l'opinion que se font les ménages autour des effets néfastes liés à la pandémie est grandissante. Le degré d'inquiétude vis-à-vis de la COVID-19 s'est exacerbé : le nombre de ménages « fortement d'accord » par rapport à la détérioration des droits et libertés et l'exposition à la vulnérabilité comme conséquences de la COVID-19 ne cesse d'augmenter

Graphique 26 : Répartition (%) des ménages selon l'opinion sur la vulnérabilité des individus due à la COVID-19



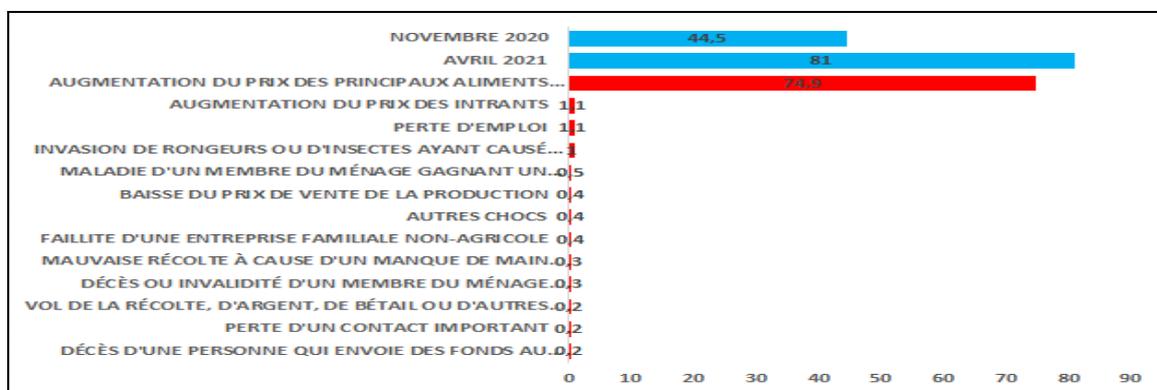
3.4 CHOCS SUBIS PAR LES MENAGES ET LES STRATEGIES DE SURVIE

3.1.1 Prévalence des chocs subis par les ménages

L'augmentation des prix des principaux aliments consommés reste le choc qui a le plus affecté les ménages en avril 2021.

Si 44,5% des ménages avaient subi des chocs en novembre 2020, il s'agit de 81,0% en avril 2021. Dans l'ensemble, 74,9% des ménages (contre 27,1% en novembre 2020) ont été touchés par l'augmentation des prix des produits alimentaires de base¹, soit une hausse considérable de 49 points de pourcentage. Les autres chocs observés par les ménages sont négligeables.

Graphique 27 : Proportion des ménages selon les types de choc vécus



3.1.2 Stratégies de survie des ménages pour faire face aux chocs subis

Face à l'augmentation des prix des principaux aliments, 35,8% des ménages ont réduit leur consommation alimentaire, 21,3% se sont engagés dans les activités génératrices de revenu, 17,6% n'ont rien fait, et 13,2% ont bénéficié de l'aide de la famille et des amis.

Pour faire face aux contraintes financières induites par la perte d'emploi, 31,2% des ménages ont bénéficié de l'aide de la famille et des amis, 20,7% n'ont rien fait, 13,8% se sont engagés dans les activités génératrices de revenu, et 11,4% ont emprunté aux amis ou à la famille.

¹ Il s'agit de : du riz, du poulet, le pain, l'huile, le poisson, le manioc et la banane

CHAPITRE 4 : VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

En parcourant les Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire du Comité Permanent Inter organisations (CPI, 2015), nous pouvons noter que le terme « genre » est un terme neutre, il se rapporte aussi bien aux personnes de sexe masculin qu'à celles de sexe féminin.

La violence basée sur le genre, désigne de ce fait, tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et résultant de sa détermination biologique ou de son rôle spécifique en tant qu'être sexué. Il s'agit de « tout acte de violence dirigé spécifiquement contre une femme ou un homme du fait des rapports sociaux inégalitaires ».

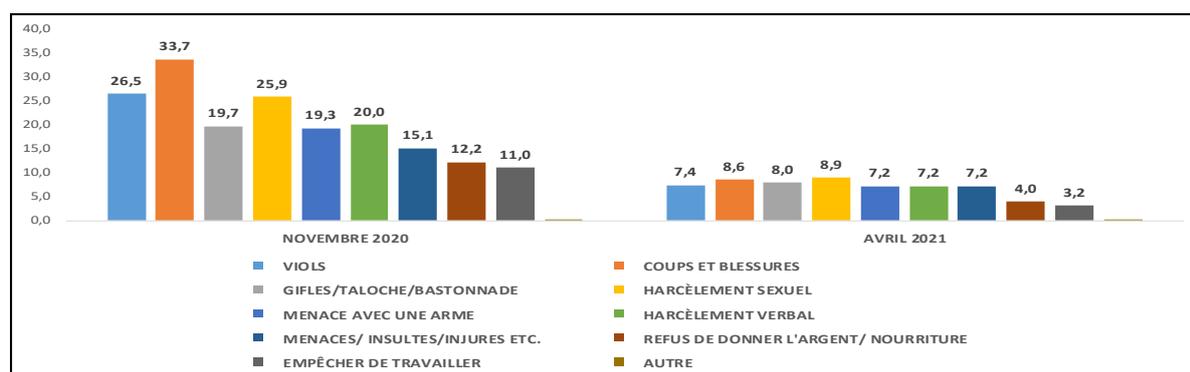
La VBG s'assimile à un abus de pouvoir. Que ce pouvoir soit « réel » ou perçu ; lorsque la VBG survient, elle est la manifestation d'une exploitation abusive de relations de pouvoir inégales.

4.1 CONNAISSANCE DES VBG

Dans l'ensemble, la connaissance d'au moins un type de VBG par les ménages a considérablement baissé entre novembre 2020 et avril 2021.

Ainsi, la proportion des ménages ayant évoqué les coups et blessures en tant que VBG a baissé de 25,1 points, passant de 33,7% en novembre 2020 à 8,6% en avril 2021. La connaissance des viols comme VBG a régressé de 19,5 points entre novembre 2020 et avril 2021 ; de 26,5% cette proportion passe à 7,4%. Le harcèlement sexuel a également baissé entre novembre 2020 (25,9%) et avril 2021 (8,9%), perdant 17 points.

Graphique 28 : Proportion des ménages connaissant les VBG entre novembre 2020 et avril 2021



En avril 2021, l'analyse par strate montre que les menaces avec une arme, le harcèlement sexuel, le harcèlement verbal et les menaces/injures/insultes apparaissent comme les principales VBG connues par les ménages de Port-Gentil et du milieu rural.

Graphique 29 : Proportion des ménages connaissant les VBG entre novembre 2020 et avril 2021

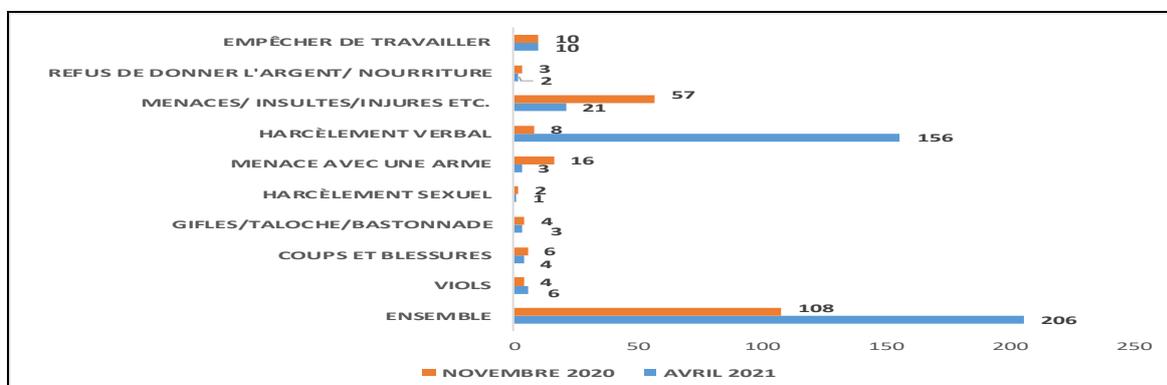
4.2 VICTIMES DES VBG

Le nombre des victimes des violences basées sur le genre présente une tendance haussière de novembre 2020 à avril 2021.

De novembre 2020 (108 cas) à avril 2021 (206 cas), le nombre de victimes des VBG déclarées par les ménages a augmenté. En effet, le nombre de victimes des VBG a progressé de 98 cas au cours de cette période (entre novembre 2020 et avril 2021).

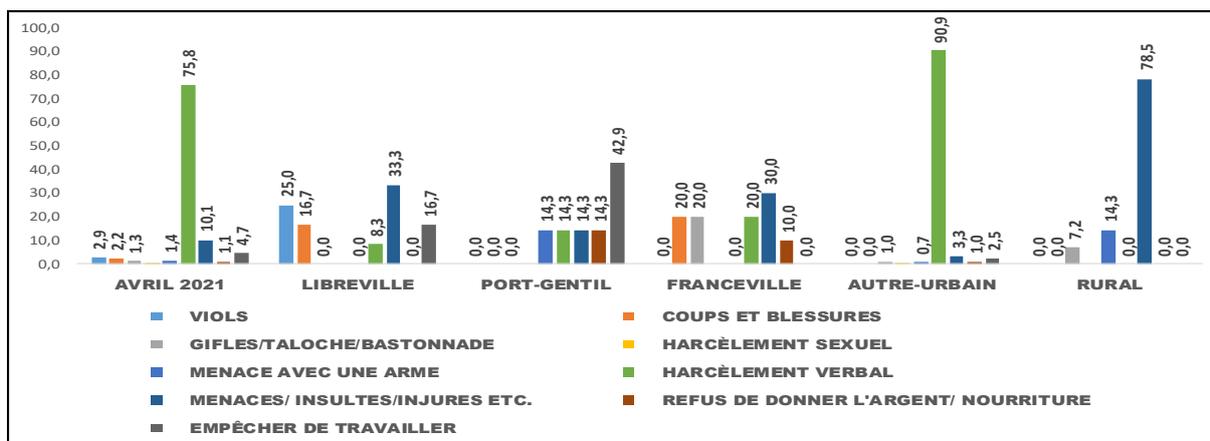
Selon le type de VBG, les tendances sont diverses. Le harcèlement verbal (8,2% en novembre 2020 contre 75,8% en avril 2021) et l'interdiction de travailler (3,4% en novembre 2020 contre 4,7% en avril 2021), ont connu une augmentation tandis que les menaces/insultes/injures (56,9% en novembre 2020 contre 10,1%), les menaces avec une arme (16,1% en novembre 2020 contre 1,4%), les coups et blessures (5,5% en novembre 2020 contre 2,2% en avril 2021) et les viols (3,9% en novembre 2020 contre 2,9% en avril 2021) suivent une tendance baissière.

Graphique 30 : Proportion des personnes victimes d'une VBG entre novembre 2020 et avril 2021



Sur les 168 victimes de VBG enregistrés dans Autres urbains, 90,9% déclarent avoir subi du harcèlement verbal ; 3,3% des menaces/insultes/injures. À Libreville 25 victimes des VBG ont été enregistrées. Parmi elles, 33,3% ont subi des menaces/insultes/injures ; 25% des viols ; 16,7% des coups et blessures. Dans les autres localités, aucune ou très peu de victimes de VBG ont été déclarés.

Graphique 31 : Proportion des personnes victimes d'une VBG depuis la mise en place des mesures barrières de lutte contre la COVID-19



4.3 INFORMATIONS DE BASE RELATIVES AUX VBG CONNUES PAR LES MENAGES

Les informations essentielles retenues dans cette partie pour distinguer les victimes de VBG sont le sexe et l'âge des victimes, le sexe des auteurs, la période et le lieu de survenance des VBG.

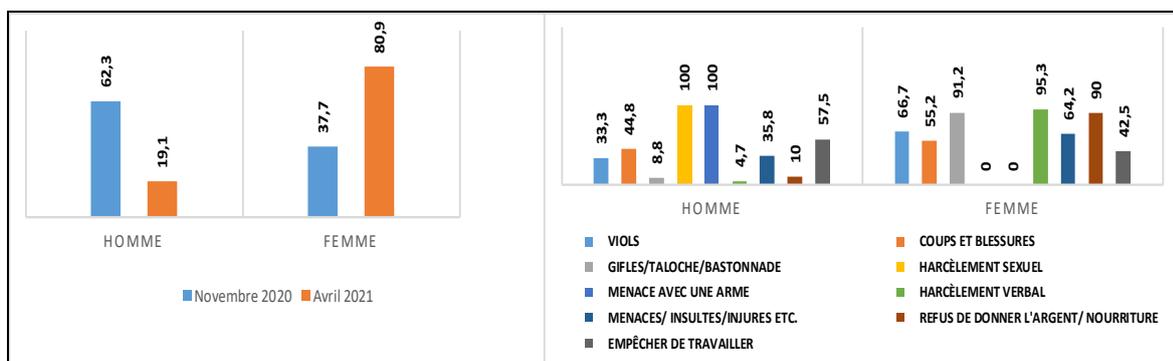
4.3.1 Sexe des victimes

Plus de huit victimes des VBG sur dix déclarées sont de sexe féminin.

L'examen du graphique 44 montre que, contrairement à novembre 2020, il a été enregistré plus de victimes de VBG chez les femmes que chez les hommes en avril 2021. En effet, le nombre d'hommes victimes de VBG est passé de 62,3% en novembre 2020 à 19,1% en avril 2021. Par contre, chez les femmes, la proportion des victimes va de 37,7% en novembre 2020 à 80,9% en avril 2021. De novembre 2020 à avril 2021, le rapport homme/femme pour les VBG est de 165,5 en novembre traduisant ainsi une hausse rapide des victimes de VBG chez les hommes pendant que les victimes de VBG chez les femmes diminuent. En avril 2021 ce rapport est de 23,6, indiquant une hausse des victimes féminines.

Tandis que chez les hommes il a été enregistré plus de victimes qui déclarent le harcèlement sexuel (100%) et les menaces avec une armes (100%), les femmes évoquent plus le harcèlement verbal (95,3%), les gifles/taloches/bastonnades (91,2%), refus de donner l'argent/nourriture (90%), les viols (66,7%).

Graphique 32 : Répartition (%) des victimes des VBG selon le sexe entre novembre 2020 et avril 2021



4.3.2 Age des victimes

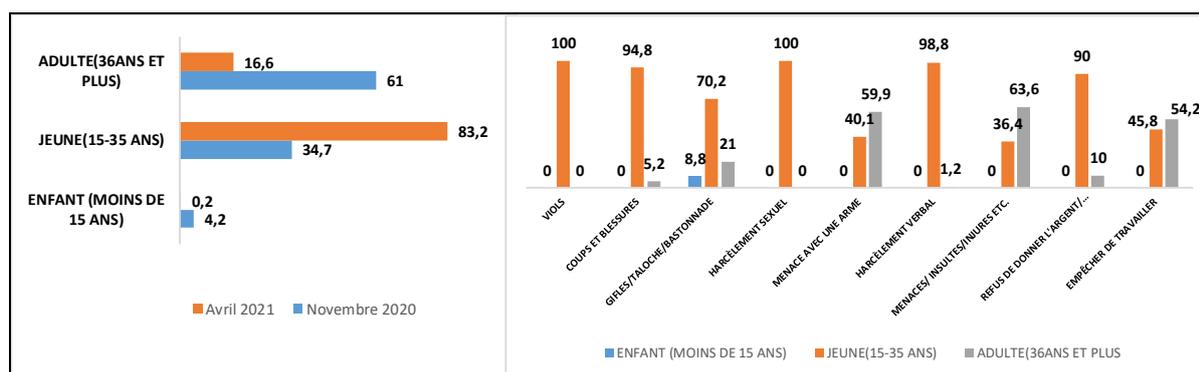
Plus de huit victimes des VBG sur dix sont des jeunes âgés de 15 à 35 ans en avril 2021.

Tandis qu'en novembre 2020, il avait été enregistré plus de victimes chez les adultes âgés de 36 ans et plus (61%), ce sont les jeunes âgés de 15 à 35 ans (83,2%) qui enregistrent la plus forte proportion de victimes des VBG en avril 2021.

Par ailleurs, dans la population des victimes des VBG enregistrées, en avril 2021, les enfants de moins de 15 ans représentent 8,8% des victimes de gifles/taloches/bastonnades (contre 8,2% en novembre 2020). Aucune victime de cette tranche d'âge n'a été enregistrée pour autres types de VBG.

Chez les jeunes de 15-35 ans, les ménages déclarent plus les viols (100% contre 19,2% en novembre 2020), le harcèlement sexuel (100% contre 75,4% en novembre 2020), le harcèlement verbal (98,8% contre 47,2% en novembre 2020), les coups et blessures (94,8% contre 85,4% en novembre 2020). Au cours de ce mois d'avril 2021, les adultes sont le plus souvent victimes de menaces/insultes/injures 63,6% contre 67,2% en novembre 2020, menaces avec une arme 59,9% contre 77,1% en novembre 2020.

Graphique 33 : Age des victimes des VBG entre novembre 2020 et avril 2021



4.3.3 Sexe des auteurs des VBG

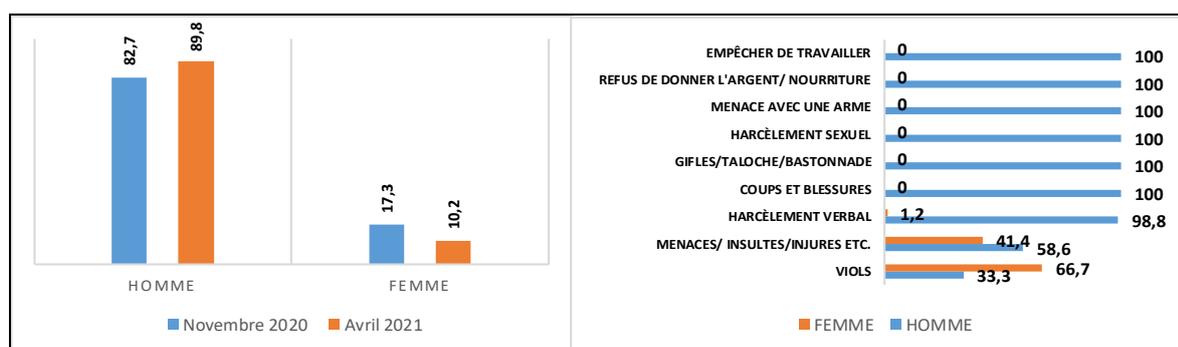
Près de neuf VBG sur dix sont commises par les hommes en avril 2021.

Les hommes sont les principaux auteurs des VBG enregistrées. En effet, la proportion des hommes commettant les VBG a augmenté de 7,1 points entre novembre 2020 (82,7%) et avril 2021 (89,8%).

Par ailleurs, parmi les VBG déclarées, les hommes ont commis l'ensemble des harcèlements sexuels, le fait d'empêcher de travailler, les gifles/taloches/bastonnades ainsi que les coups et blessures, les menaces avec une arme. Ils représentent en outre, les proportions les plus élevées dans les menaces/insultes/injures (58,6% contre 74% en novembre 2020).

En avril 2021, les femmes sont responsables de 10,2% des VBG commis (contre 17,3% en novembre 2020) et sont souvent impliquées dans les viols, 66,7% (contre 0% en novembre 2020), les menaces/insultes/injures 41,4% (contre 25,8% en novembre 2020), le harcèlement verbal 1,2% (contre 15,1% en novembre 2020).

Graphique 34 : Sexe des auteurs des VBG



4.3.4 Période et lieu de survenance des VBG

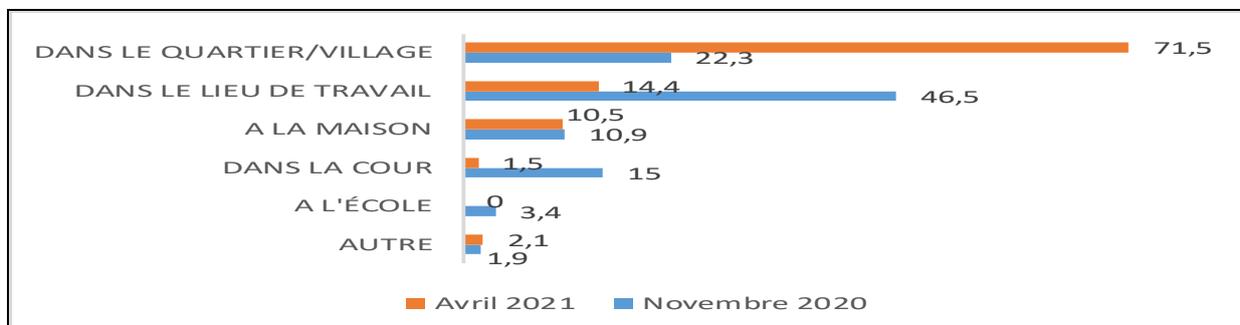
Plus de sept VBG sur dix surviennent au cours de la semaine précédant l'enquête.

Au mois de novembre 2020 plus du tiers des VBG ont lieu plus d'un mois avant l'enquête, tandis qu'au mois d'avril 2021, il s'agit de 15%. Les proportions de VBG les plus élevées (70,5%) s'observent à une semaine avant l'enquête en avril 2021.

Quant au lieu de survenance des VBG, sept VBG sur dix surviennent dans le quartier.

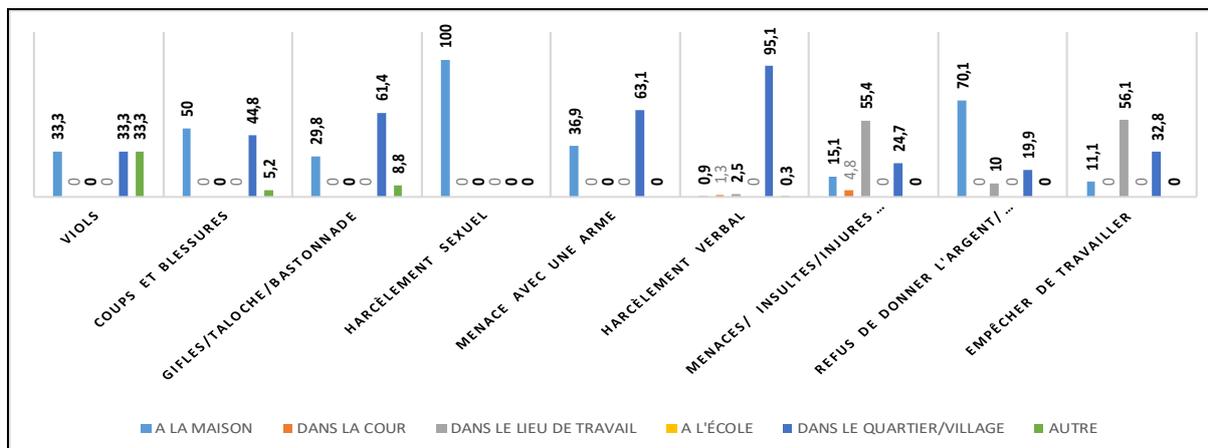
Au mois d'avril 2021 70,1% des VBG sont commises dans le quartier, tandis qu'en novembre 2020, 46,5% des VBG étaient commises dans le lieu de travail.

Graphique 35 : Répartition (%) des VBG selon le lieu de survenance entre les mois novembre 2020 et avril 2021



Par ailleurs, les menaces/insultes/injures qui demeurent parmi les VBG les plus fréquentes surviennent à la fois dans le lieu de travail (55,4% contre 49,6% en novembre 2020), dans le quartier 24,7% (contre 14,4% en novembre 2020), qu'à la maison 15,1% (contre 12,8% en novembre 2020). Une victime sur deux des coups et blessures est enregistrée à la maison (contre 128% en novembre 2020) et 44,8% dans le quartier contre 61,8% en novembre 2020, dans le lieu de travail (49,5%). En outre, la totalité des harcèlements sexuel enregistrés en avril 2021 ont eu lieu à la maison, contre 0% en novembre 2020.

Graphique 36 : Lieu de survenance des VBG



4.3.5 Réaction des victimes des VBG

Recherche d'intervention

Près de quatre victimes de VBG sur dix ne sollicitent aucune assistance

De novembre 2020 à avril 2021, la proportion des victimes de VBG ayant sollicité une intervention a diminué. Elle est partie de 61,5% en novembre 2020 pour atteindre 22,7% en avril 2021. Inversement, d'un niveau très élevé, les victimes n'ayant sollicité aucune assistance augmente continuellement sur la période passant 38,5% en novembre 2020 à 77,3% en avril 2021. Ainsi, la plupart des victimes de VBG ont rapporté qu'elles n'ont sollicité aucune quelconque assistance.

En avril 2021 les victimes des VBG sollicitent des interventions beaucoup plus pour les cas de coups et blessures 89,5% (contre 63,9% en novembre 2020), menace avec une arme 83,3% (contre... en novembre 2020), de menaces/insultes/injures 79,4% (contre 86,7% en novembre 2020).

Il faut noter que les victimes de VBG qui ne sollicitent aucune aide subissent le plus souvent des harcèlement sexuel 100% (contre 24,6% en novembre 2020) le fait d'avoir été empêché de travailler 100% (100% également en novembre 2020), harcèlement verbal 97,5% (contre 54,2% en novembre 2020).

Graphique 37 : Répartition (%) des victimes des VBG ayant sollicité une intervention entre les mois de novembre 2020 et avril 2021



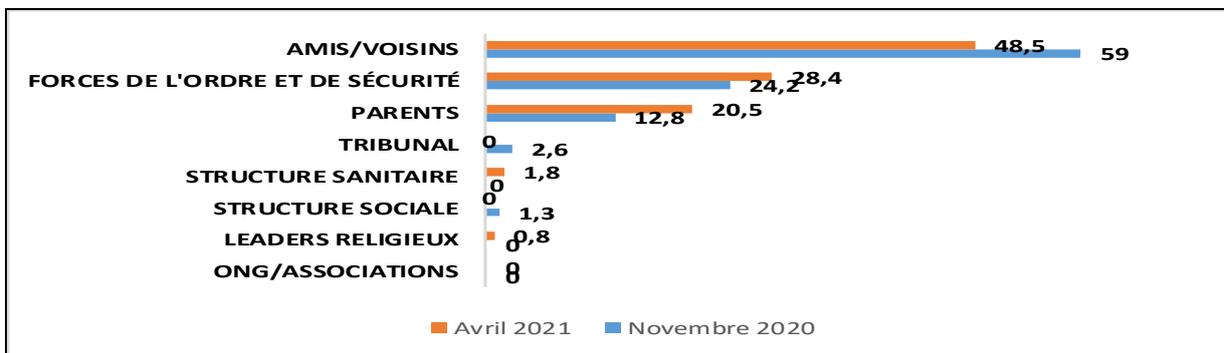
✚ Type d'intervention recherché

En avril 2021 comme en novembre 2020, c'est auprès des amis/voisins que plus de la majorité des victimes recherchaient des interventions. Les autres victimes sollicitant une assistance s'orientaient vers les forces de l'ordre et de sécurité 28,4% (contre 24,2% en novembre 2020), vers leurs parents 20,5% (contre 12,8% en novembre 2020). Cependant les victimes recourent faiblement au tribunal, aux structures sanitaires et sociales.

Aussi, l'appui des parents n'est sollicité qu'en troisième position. Les VBG qui leur sont présentées sont les cas de viols, coups et blessures, menaces avec une arme.

Les victimes de harcèlement sexuel et le fait d'avoir été empêché de travailler n'ont sollicité aucune aide.

Graphique 38 : Répartition (%) des victimes selon l'intervention sollicitée entre novembre 2020 et avril 2021



En effet, au mois d'avril 2021, les victimes de gifles/taloches/bastonnades (100,0%) et de refus de donner de l'argent (100,0%) ont plus faire recours aux amis/voisins. Par contre, les victimes ayant été menacées avec une arme (76,5%) et du harcèlement verbal (100,0%) sont allées vers les forces de l'ordre et de sécurité, tout comme celles des viols ont recherché l'intervention auprès des parents.

Graphique 39 : Proportion (%) des victimes par type de VBG selon d'intervention sollicitée



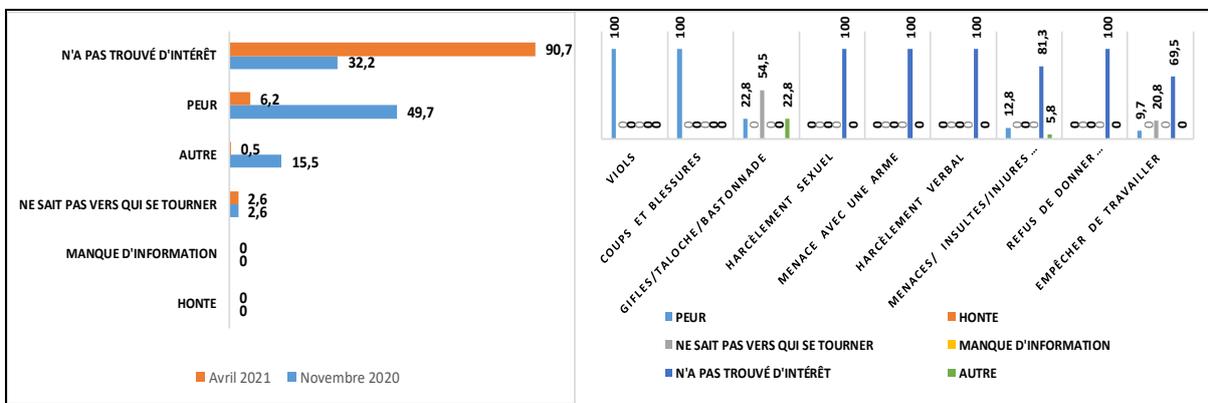
Principales raisons de non-recherche d'intervention

La majorité des victimes de VBG évoquent le manque d'intérêt et la peur comme principale raison pour ne pas rechercher une intervention

Si au mois de novembre 2020, la principale raison évoquée par les victimes de VBG qui n'ont pas sollicité une intervention était la peur (49,7%), en avril 2021, c'est plutôt le manque d'intérêt (90,7% en avril 2021 contre 32,2% en novembre 2020) qui était souvent cité pour cette démarche.

Par ailleurs, quelques victimes ne savent pas vers qui se tourner pour rechercher une intervention (2,6% en avril et 2,6% en novembre 2020). Le manque d'information et la honte n'ont pas été évoqués en avril 2021.

Graphique 40 : Répartition (%) des victimes selon les principales raisons de n'avoir pas recherché de l'aide



Au mois d'avril 2021, toutes les victimes de viols et coups et blessures ayant déclaré n'avoir pas recherché une quelconque intervention ont évoqué la peur comme raison. Cependant, les victimes des menaces avec une arme, de harcèlement sexuel et de harcèlement verbal n'ont pas trouvé d'intérêt à rechercher des interventions.

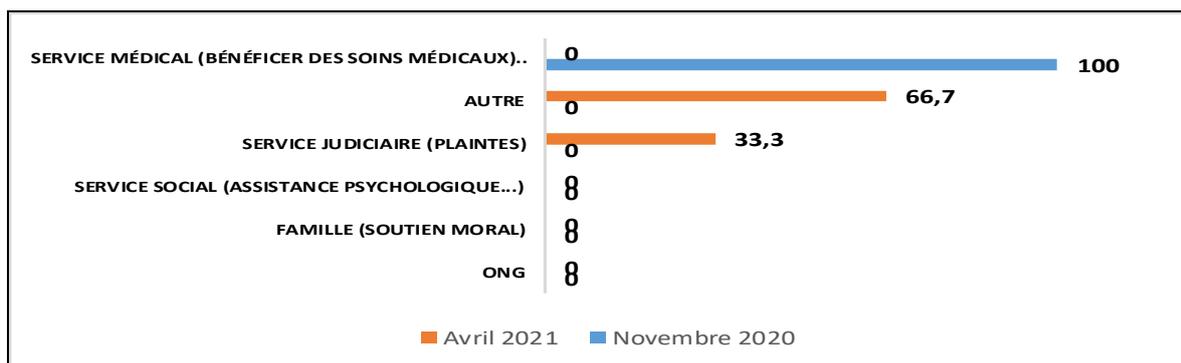
Les victimes qui ne savent pas vers qui se tourner subissent souvent le fait d'avoir été empêché de travailler (20,8% en avril 2021 contre 4,3% en novembre 2020) et les gifles/taloche/bastonnade (54,5% en avril 2021 contre 0,0% en novembre 2020). Quant aux victimes des menaces/insultes/injures, elles restent partagées entre le manque d'intérêt (81,3% en avril 2021 contre 53% en novembre 2020) et la peur (12,8% en 2021 contre 34,6% en novembre 2020) et autre raison (5,8% en avril 2021 contre 12,4% en novembre 2020).

✚ Réaction de la société face aux victimes des VBG

Le tiers des victimes ayant sollicité une intervention après une VBG obtient l'assistance des services judiciaires.

En avril 2021, 33,3% des victimes ayant sollicité une intervention avaient obtenu l'assistance des services judiciaires. La quasi-totalité du reste des victimes n'a pas pu être assisté. Par ailleurs, en novembre 2020, presque aucune aide ne leur a été apportée pour leur demande d'aide après une VBG. En effet, seules les victimes des coups et blessures ont pu recevoir des soins médicaux en novembre 2020.

Graphique 41 : Répartition (%) des victimes selon le type de prise en charge reçu entre novembre 2020 et avril 2021



CONCLUSION (SYNTHESE DES RESULTATS)

Les résultats obtenus pour le mois d'avril 2021 comparés à ceux de novembre 2020 traduisent l'effort entrepris par les ménages dans le respect et la pratique des gestes barrières au niveau national. La proportion de ménages qui se lavent régulièrement les mains a légèrement augmenté. Cependant, la proportion des ménages ayant évité de serrer la main ou d'utiliser tout mode de salutation basée sur le contact physique est relativement stable. Mais la proportion des ménages ayant évité les rassemblements de plus de dix personnes a reculé de près de 4 points même si elle reste toujours très élevée.

Parallèlement au respect des gestes barrières, les ménages relâchent progressivement les comportements induits par les mesures mises en place pour lutter contre la COVID-19. En effet, la proportion des ménages qui ont réduit la fréquentation des marchés et des magasins d'alimentation a considérablement baissé ainsi que celle ayant fait plus de stocks que d'habitude.

Quant à l'accès aux biens essentiels, il apparaît un léger maintien de l'amélioration de l'accès aux produits alimentaires de base, Seulement moins de deux ménages sur dix n'ont pas pu se les procurer et notamment le cas de la banane.

Les mêmes difficultés d'accès sont constatées au niveau des médicaments. Un peu moins de deux ménages sur dix n'a pas pu acheter les médicaments au mois d'avril 2021 dont la majorité se trouve à Port-Gentil

Pour l'accès aux services de santé, près de quatre personnes sur dix n'ont pas été satisfaites pour la vaccination à la naissance. Cependant les services de santé les plus demandés par les ménages sont : la pharmacie, les soins de santé des adultes et les soins de santé des enfants. Quant à l'accès aux services de santé, les ménages n'ont pas été satisfaits pour la vaccination à la naissance, les soins dentaires, les soins de santé post-natale, les soins de santé des enfants, la pharmacie et pour la santé des adultes. Toutefois, on observe une certaine amélioration dans l'accès aux soins dentaires et aux soins de santé des adultes

Entre novembre 2020 et avril 2021, on note une certaine stabilité dans l'accès aux équipements de protection individuelle. C'est en milieu rural où l'on observe un certain relâchement dans l'accès aux équipements de protection individuelle. En avril 2021, huit ménages sur dix se sont procurés davantage les masques de protection, en hausse de 5 points par rapport à novembre 2020.

En matière d'emploi, les conditions de travail des membres des ménages se sont améliorées grâce à l'assouplissement des mesures par le gouvernement. Au cours des 7 derniers jours, la proportion des membres des ménages qui travaillent exclusivement au bureau est stable (9 personnes sur 10).

Au mois d'avril 2021, seulement un employé sur trois à un horaire de travail normal, en baisse par rapport à novembre 2020, et plus de six personnes sur dix ont eu des changements sur leur horaire de travail, c'est la conséquence des effets de la COVID-19 et du couvre-feu. Cette réduction de l'horaire de travail a plus affecté les employés de Libreville, du milieu rural et de Port-Gentil.

En matière de rémunération, la moitié des employés a bénéficié d'un mode de paiement normal complet en avril 2021, en baisse par rapport à novembre 2020.

Par ailleurs, 21,5% des personnes ont perdu leur emploi (10,7% d'hommes et 10,8% de femmes au mois d'avril 2021 contre 16,9% en novembre 2020, Toutefois, chez les jeunes âgés de 15-29 ans, on observe un recul des pertes d'emploi qui s'établissent à 11,1% en avril 2021 contre 24,3% en novembre 2020). Les ménages de Port-Gentil de Autre Urbain sont plus touchés. Les raisons de ces pertes d'emploi sont principalement liées aux arrêts d'activité des entreprises ou de l'administration, au couvre-feu, aux emplois interdits par l'état d'urgence et à la réduction du personnel par manque d'activité

L'insécurité alimentaire dans les ménages augmente continuellement de novembre 2020 à avril 2021. Cette situation corrobore avec celle observée entre septembre et novembre 2020. Dans l'ensemble, au cours des 30 derniers jours, 74,7% des ménages craignent de manquer de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources (contre 70,3% en novembre 2020). La proportion des ménages ayant déclaré avoir passé au moins toute une journée sans manger par manque de moyens ou de ressources au cours des 30 derniers jours est en augmentation de près de deux points par rapport à novembre 2020, passant de 53,1% en novembre 2020 à 54,7% en avril 2021.

De même, la proportion de ménages ayant sauté des repas par manque d'argent ou d'autres ressources au cours est en hausse de 5 points passant de 63,4% en novembre 2020 à 68,1% en avril 2021. Par contre, la proportion des ménages qui n'ont plus rien à manger a légèrement diminué passant de 58,5% en novembre 2020 à 57,5% en mars 2021. De même, la proportion des ménages qui mangent moins qu'il n'aurait fallu a diminué de près de deux points passant de 66,8% en novembre 2020 à 65,0% en mars 2021. En effet, la crainte de n'avoir pas suffisamment de nourriture au cours des 30 derniers jours est plus élevée dans les ménages de Libreville que dans ceux des autres villes et du milieu rural.

Le revenu tiré de l'emploi salarié des membres du ménage, en baisse en avril 2021 par rapport à novembre 2020, demeure la principale source de revenus des ménages. D'autres revenus concourent aux finances des ménages, notamment le revenu de la propriété, des investissements et de l'épargne ; le revenu de l'activité agricole, d'élevage et de pêche ; le revenu tiré de l'entreprise familiale non agricole.

Quant aux préoccupations des ménages face à la COVID-10, la quasi-totalité des ménages est inquiet qu'un membre du ménage tombe gravement malade de la COVID-19

Par rapport aux droits et libertés, huit ménages sur dix sont d'accord sur le fait que « l'urgence de la COVID-19 limitera les droits et libertés des individus »

En cette situation de la crise sanitaire, l'augmentation des prix des principaux aliments consommés a été déclaré par les ménages comme le choc qui les a le plus affectés en avril 2021.

Au niveau des violences basées sur le genre, plus de huit victimes des VBG sur dix sont des jeunes âgés de 15 à 35 ans en avril 2021. Ils sont victimes de viols, de harcèlement sexuel, de harcèlement verbal, des coups et blessures. Par contre, les adultes sont le plus souvent victimes de menaces/insultes/injures, de menaces avec une arme.

Près de neuf VBG sur dix sont commises par les hommes en avril 2021 et la plupart des VBG (sept VBG sur dix) surviennent dans le quartier. C'est auprès des amis/voisins que plus de la majorité des victimes recherchaient des interventions. La majorité des victimes de VBG évoquent le manque d'intérêt et la peur comme principale raison pour ne pas rechercher une intervention.

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

N° d'ordre	COORDINATION GENERALE
1	EBANG EBANG Prosper
2	NSTAME ONDO Nicole ép. NGUEMA MBOGHO
	COORDINATION TECHNIQUE
1	BAKENDA Jeannine Laure ép. IBALA
2	NKOGHE NZE Nicaise
3	MAGANGA Serges R.
4	BOUSSA Lionnel
5	MOUSSAVOU Noël
6	NKOGHE BEKALE Serge
7	MBOUMBA NDJANA Wynie Charlène Gisèle
8	MAGANGA MBADINGA Noéline
9	REVAZA ADJENDJA Elvire Gwenaël
	ASSISTANCE TECHNIQUE
1	ZIMA MEFE J'ean-Pierre